



# Stratégie De L'Union Africaine sur Les Produits De Base



A Flagship Project of

Agenda  
**2063**

The Africa  
We Want

## **Préface**

L'Union africaine (UA) a adopté l'Agenda 2063 en 2013 et son premier Plan décennal de mise en œuvre comprenant 14 projets phares. Parmi ces projets figure la volonté d'élaborer une Stratégie sur les produits de base qui s'appuie sur les produits de base du continent pour une Afrique intégrée, prospère et pacifique.

On ne saurait trop insister sur la nécessité d'une stratégie proactive de l'UA en matière de produits de base. Le Rapport 2015 du Panel de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, présidé par l'ancien Président Thabo Mbeki, a montré que l'Afrique perd environ 80 milliards de dollars par an en raison des flux financiers illicites, qui dépassent de loin l'aide au développement qu'elle reçoit de l'étranger. Le rapport a également révélé que 60 % de ces pertes se sont produites dans le secteur de l'extraction. En outre, la majorité de nos pays continuent de dépendre des produits de base, étant ainsi perpétuellement exposés aux vulnérabilités du secteur. Il apparaît ainsi clairement que, si l'Afrique peut gérer efficacement ses produits de base, elle peut être une source fiable de croissance économique et de développement.

Les progrès technologiques tout au long des chaînes de valeur des produits de base, ainsi que les activités de recherche-développement pertinentes, offrent à l'Afrique des possibilités de renforcer ses chaînes de valeur régionales, de manière à accroître sa participation aux chaînes de valeur mondiales. Cela exige notre volonté collective d'investir dans des actions stratégiques afin d'établir une position concurrentielle dans les chaînes de valeur mondiales.

Notre engagement à nous industrialiser en ajoutant de la valeur à nos produits de base et en faisant face à la volatilité des prix des produits de base doit s'accompagner d'une volonté politique soutenue au plus haut niveau. Notre continent n'a pas manqué de stratégies, c'est dans leur mise en œuvre que nous avons été confrontés à des défis. Nous devons tous veiller à ce que la mise en œuvre de la stratégie de l'UA en matière de produits de base proposée ici soit prioritaire. Faisons en sorte de fournir des ressources adéquates pour que cela se produise.

L'Afrique à laquelle nous aspirons, l'Afrique que nous voulons, est réalisable.

S.E Albert M. Muchanga  
Commissaire  
Développement Economique, Commerce, Tourisme, Industrie et Minéraux.

## **Résumé analytique**

L'Afrique est bien dotée en ressources dans les secteurs de l'agriculture, des mines et de l'énergie. Toutefois, l'abondance de ces ressources dans la plupart des pays ne s'est pas traduite par une transformation structurelle, un développement inclusif et durable. Cette situation est due en partie à la volatilité des prix et à d'autres chocs externes sur les marchés des produits de base, ainsi qu'à la faible valeur ajoutée, qui expose les pays à une forte instabilité macroéconomique. Reconnaisant ces défis et la nécessité cruciale de les relever, l'UA a donné la priorité à la Stratégie de l'UA sur les produits de base comme l'un des 14 projets phares de l'Agenda 2063 de l'UA et dans le premier Plan décennal de mise en œuvre.

Conformément à la décision de la Conférence de janvier 2015 [**Assembly/AU/Dec.565 (XXIV)**], une série de consultations avec les parties prenantes concernées a été entreprise pour élaborer cette Stratégie de l'Union africaine sur les produits de base. Elle comprend sept chapitres : (i) Introduction ; (ii) Analyse de la situation ; (iii) Stratégie ; (iv) Facilitateurs de la mise en œuvre de la Stratégie ; (v) Cadre de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation ; (vi) Mécanismes de mobilisation des ressources, de financement et de partenariat ; et (vii) Communication de la Stratégie.

La stratégie s'attaque aux problèmes identifiés dans les trois principaux secteurs de produits de base, à savoir (i) l'agriculture, (ii) l'exploitation minière et (iii) l'énergie. Quatre « *piliers stratégiques* » sont identifiés pour guider l'utilisation optimale des produits de base africains afin de parvenir à une industrialisation durable, à la diversification économique, à la transformation structurelle, au développement et au renforcement des échanges commerciaux.

Le premier pilier couvre les marchés et les prix des produits de base et aborde les questions stratégiques suivantes : marchés financiers et des capitaux ; environnement concurrentiel ; bourses de produits et volatilité des prix ; et pouvoir des producteurs. Le deuxième pilier concerne les liens et la diversification, l'accent étant mis sur la gestion et l'utilisation durable des ressources naturelles, le développement des chaînes de valeur régionales, le développement des infrastructures et le développement des systèmes d'infrastructure de qualité. Le troisième pilier traite de la gouvernance et de la mise en place d'un environnement favorable, en tenant compte des politiques juridiques et réglementaires, ainsi que des questions relatives aux droits de l'homme. Le quatrième pilier est axé sur le développement des compétences et la recherche et le développement (R&D), l'accent étant mis sur la main-d'œuvre qualifiée, l'esprit d'entreprise, la technologie et l'innovation.

Cette stratégie propose également des dispositions institutionnelles et identifie les entités stratégiques qui sont censées jouer un rôle crucial dans sa mise en œuvre.

## **Table des matières**

<b>Préface</b> .....	1
<b>Résumé analytique</b> .....	2
<b>Table des matières</b> .....	3
<b>Liste des acronymes</b> .....	6
<b>Chapitre 1: Introduction</b> .....	8
<b>Chapitre 2: Analyse de la situation</b> .....	11
<b>Produits agricoles de base</b> .....	11
<b>Produits minéraux de base</b> .....	17
<b>Chapitre 3: La stratégie</b> .....	32
<b>Énoncé de la vision</b> .....	32
<b>Énoncé de la mission</b> .....	32
<b>Piliers stratégiques</b> .....	32
<b>Pilier 1: Marchés et prix des produits de base</b> .....	33
<b>Pilier 2: Liens et diversification</b> .....	40
<b>Pilier 3: Gouvernance et environnement favorable</b> .....	46
<b>Pilier 4: Développement des compétences et R&amp;D</b> .....	51
<b>Chapitre 4: Facteurs de la mise en œuvre de la stratégie</b> .....	55
<b>A. Environnement opérationnel</b> .....	55
<b>B. Engagement politique</b> .....	55
<b>C. Partenariats</b> .....	55
<b>B. Institutions</b> .....	56
<b>Chapitre 5: Cadre de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation</b> .....	57
<b>A. Approche de mise en œuvre</b> .....	57
<b>B. Coordination et gestion</b> :.....	57
<b>C. Cadre de suivi et d'évaluation</b> .....	57
<b>D. Principales caractéristiques et portée</b> : .....	59
<b>E. Adapter les modalités de mise en œuvre du S&amp;E du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 au niveau national</b> :.....	59
<b>F. Adapter les modalités de mise en œuvre du suivi et de l'évaluation du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 au niveau régional</b> :.....	59

<b>G. Dispositions de mise en œuvre du suivi et de l'évaluation de l'Agenda au niveau continental:</b> .....	60
<b>H. Évaluation</b> .....	60
<b>I. Suivi</b> .....	61
<b>Risques prévus et mesures d'atténuation</b> .....	61
<b>Chapitre 6: Mécanismes de mobilisation des</b> .....	63
<b>ressources, de financement et de partenariat</b> .....	63
<b>Chapitre 7: Communication de la stratégie</b> .....	1
<b>A. Portée</b> .....	1
<b>B. Objectifs</b> .....	1
<b>C. Public cible</b> .....	2
<b>D. Entités internes et apparentées</b> .....	2
<b>E. Parties prenantes externes</b> .....	2
<b>F. Méthodologie</b> .....	3
<b>Logo/canaux/médias</b> .....	3
<b>Bibliographie</b> .....	4

<a href="#">Figure 1 Commerce des produits de base agricoles en Afrique (en millions de dollars EU)</a>	14
<a href="#">Figure 2 Indice des prix des produits de base agricoles (2016=100)</a>	16
<a href="#">Figure 3 Commerce des produits de base minéraux en Afrique (en millions de dollars EU)</a>	17
<a href="#">Figure 4 Indices des prix des produits minéraux de base (2016=100)</a>	19
<a href="#">Figure 5 Indices des prix des minéraux énergétiques (2016=100)</a>	27
<a href="#">Figure 6: Liens avec les produits minéraux</a>	41
<a href="#">Tableau 1: Commerce des produits de base en Afrique 2018 (en millions d dollars EU)</a>	9
<a href="#">Tableau 2 Matrice des risques de la Stratégie africaine sur les produits de base</a>	61
<a href="#">Tableau 3 Financement de l'Agenda 2063 par le biais d'une mobilisation des ressources internes améliorée</a>	64

**Liste des acronymes**

AAIN :	Réseau des investisseurs providentiels africains
ZLECAf :	Zone de libre-échange continentale africaine
BAD :	Banque africaine de développement
FIA :	Fonds pour l'intégration africaine
AFREXIMBANK:	Banque africaine d'import-export
AIDA :	Développement industriel accéléré pour l'Afrique
ALLPI :	Institut africain du cuir et des produits du cuir
VMA :	Vision minière africaine
MAEP :	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
ASM :	Exploitation minière artisanale et à petite échelle
UA :	Union africaine
CUA:	Commission de l'Union africaine
BEPS	Érosion de base et transfert des profits
BIAT:	Stimulation du commerce intra-africain
BP	Balance des paiements
BPJ :	Barils par jour
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique
CE :	Centre d'excellence
TEC :	Tarif extérieur commun
FCPB :	Fonds commun pour les produits de base
NPBGR :	Négoce de produits de base et gestion du risque
DTI:	Département du commerce et de l'industrie
E & F :	Éducation et formation
IDE	Investissements directs étrangers
FTYIP :	Premier Plan décennal de mise en œuvre
DRH :	Développement des ressources humaines
OIAC :	Organisation interafricaine du café
BIRA :	Bureau interafricain des ressources animales
OIC :	Organisation internationale du cacao
TIC	Technologies de l'information et de la communication
FFI :	Flux financiers illicites
FMI:	Fonds monétaire international
IPSAS:	Normes comptables internationales pour le secteur public
CCI :	Centre du commerce international
S&E	Suivi et évaluation
AMR :	Arrangement de reconnaissance mutuelle
MPME :	Micro-, petites et moyennes entreprises
NEPAD:	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
BNT :	Barrières non tarifaires
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OPEP:	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PAQI:	Infrastructure panafricaine de la qualité
PAR :	Perte après récolte
PIDA:	Programme pour le développement des infrastructures en Afrique
PPP :	Partenariat public-privé

SIQ :	Systèmes d'infrastructure qualité
GAR :	Gestion axée sur les résultats
CER :	Communautés économiques régionales
R&D:	Recherche & Développement
VMR :	Vision minière régionale
SADC:	Communauté de développement de l'Afrique australe
SAFGRAD:	Recherche et développement sur les céréales alimentaires en zones semi-arides
PME :	Petites et moyennes entreprises
SPS :	Normes sanitaires et phytosanitaires
CTS :	Comité technique spécialisé
STEM :	Sciences, technologie, ingénierie et mathématiques
FSv :	Fonds souverain
OTC :	Obstacles techniques au commerce
MILC :	Mesures d'investissement liées au commerce
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnels
FCR	Fonds de capital de risque
OMC:	Organisation mondiale du commerce

## **Chapitre 1: Introduction**

1. L'Afrique est bien dotée en ressources dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie et des minéraux. Le continent possède 60% des terres arables à cultiver<sup>1</sup> dans le monde, 42% de l'or, 80-90% des métaux du groupe chrome et platine et 8% des réserves mondiales de pétrole. L'Afrique a bénéficié de l'essor des produits de base au début de 2000, qui s'est traduit par une croissance sans précédent du continent qui n'a été perturbée que par l'éclatement de la crise financière mondiale de 2008. Alors que le continent a pu se remettre de ce choc mondial en 2010 et rebondir avec un taux de croissance de 4,6 pour cent, le boom ne s'est pas traduit par une diversification économique proportionnelle qui aurait conduit à un développement socio-économique plus rapide et inclusif pour les populations africaines.

2. La reconnaissance des défis et des opportunités que représente la richesse en produits de base de l'Afrique a été liée à différentes décisions de l'UA, à savoir la Déclaration d'Arusha de 2005 sur les produits de base africains et d'autres cadres tels que le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) de 2003 et sa Déclaration de Malabo de 2014 sur une croissance et une transformation agricoles accélérées pour une prospérité partagée et de meilleurs moyens de subsistance, le Programme de développement industriel accéléré pour l'Afrique (AIDA) de 2008, la Vision minière africaine (VMA) de 2009, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) de 2012, le Programme 2011 pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) et l'Agenda 2063 de l'UA de 2013. Toutefois, le récent boom des produits de base et les défis posés par la chute des prix des produits de base ont nécessité une réflexion holistique et une nouvelle approche de la question de savoir comment la richesse générée par les produits de base africains peut être exploitée pour favoriser le développement du continent. Cette question a été abordée en grande partie pour les produits de base minéraux (qui représentent environ 85 % des exportations de produits de base de l'Afrique : Tableau 1, ci dessous) dans la Vision minière pour l'Afrique (VMA, 2009<sup>2</sup>,) de l'UA, qui mettait l'accent sur la diversification par le développement de tous les liens entre les produits de base.

---

<sup>1</sup> <https://www.weforum.org/agenda/2016/01/how-africa-can-feed-the-world/>

<sup>2</sup> *La vision minière africaine*, Addis-Abeba

Tableau 1: Commerce des produits de base en Afrique 2018 (en millions de dollars EU)

(USD millions)	Africa Exports	Commodity Group % of Exports	Africa Imports	Commodity Group % of Imports	Commodity Group Imports % Commodity Exports	Trade Balance	Intra-African Trade	Commodity Group % Intra-Africa Commodity Trade	Group Intra-African Trade % Group Exports
Commodity Group	Total 2018 USD M	% 2018	Total 2018 USD M	% 2018	% 2018		Total 2018 USD M	% 2018	% 2018
<b>Agricultural Commodities</b>	<b>56 327</b>	<b>15%</b>	<b>68 780</b>	<b>35%</b>	<b>122%</b>	<b>-12 453</b>	<b>9 599</b>	<b>26%</b>	<b>17%</b>
Agricultural Raw Materials	9 341	2%	2 947	1%	32%	6 395	781	2%	8%
Food & Beverages	38 334	10%	49 897	25%	130%	-11 563	6 317	17%	16%
Animal Products	8 651	2%	15 936	8%	184%	-7 285	2 501	7%	29%
<b>Mineral Commodities</b>	<b>324 717</b>	<b>85%</b>	<b>129 168</b>	<b>65%</b>	<b>40%</b>	<b>195 550</b>	<b>27 463</b>	<b>74%</b>	<b>8%</b>
Metals-Minerals (ex precious)	47 216	12%	8 357	4%	18%	38 859	3 330	9%	7%
Precious Metals & Stones	52 386	14%	4 247	2%	8%	48 139	1 995	5%	4%
Industrial Minerals & Polymers	6 106	2%	17 641	9%	289%	-11 535	2 389	6%	39%
Fertiliser Minerals	6 390	2%	3 850	2%	60%	2 540	1 405	4%	22%
Energy Minerals	212 619	56%	95 072	48%	45%	117 547	18 344	49%	9%
<b>Total Commodities</b>	<b>381 044</b>	<b>100%</b>	<b>197 947</b>	<b>100%</b>	<b>52%</b>	<b>183 097</b>	<b>37 062</b>	<b>100%</b>	<b>10%</b>
All Products (exports, imports & intra-Africa trade)	USD 497 267	million	USD 573 529	million			USD 69 383	million	
Commodities: % Africa Total	77%		35%				53%		
Agricultural Commodity: % Africa Total	11%		12%				14%		
Mineral Commodities % Africa Total	65%		23%				40%		

Source: Calculs basés sur la base de données ITC Trade Map (1)

3. La vulnérabilité de l'Afrique aux chocs extérieurs, due en partie à sa dépendance à l'égard de l'exportation de matières premières, en particulier de produits minéraux<sup>3</sup>, est une source d'inquiétude constante. La volatilité des prix des produits de base et la détérioration des termes de l'échange demeurent des caractéristiques essentielles des marchés internationaux des produits de base, ce qui rend difficile une gestion macroéconomique efficace et expose la plupart des pays membres à une plus grande incertitude en matière de balance des paiements. En outre, les subventions agricoles dans les pays développés aggravent cette situation en faisant baisser les prix mondiaux des produits agricoles et les recettes de change de l'Afrique.

4. À cet égard, l'un des projets phares de l'Agenda 2063 de l'UA est l'élaboration d'une Stratégie de l'UA sur les produits de base pour le continent. Cette stratégie définit une vision de l'industrialisation tirée par les produits de base, à savoir : « *Produits de base contribuant à une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale* ». Elle cherche, entre autres avantages, à permettre aux pays africains d'ajouter plus de valeur, d'extraire des rentes plus élevées de leurs produits de base, de s'intégrer dans les chaînes de valeur africaines et de promouvoir la diversification verticale et horizontale et le développement de contenus locaux qui reconnaissent les apports du continent entier.

5. L'objectif global de la Stratégie de l'UA sur les produits de base est de faire en sorte que les produits de base de l'Afrique servent de levier à ses programmes de croissance, de développement et d'industrialisation. La Stratégie de l'UA sur les produits de base vise à établir des chaînes de valeur régionales de produits de base stratégiques pour satisfaire les besoins de l'Afrique et qui peuvent être acheminées efficacement dans les chaînes de valeur mondiales. En outre, la Stratégie propose des recommandations

<sup>3</sup> En 2018, les minéraux représentaient 85 % des exportations de produits de base de l'Afrique, soit près de 200 milliards de dollars, et les minerais énergétiques représentaient plus de la moitié du total (**Error! Reference source not found.**).

pour la création de mécanismes dynamiques visant à minimiser l'impact négatif de la volatilité des prix des produits de base, en garantissant des prix équitables grâce à l'utilisation de la richesse des ressources naturelles de l'Afrique et de son avantage concurrentiel sur de nombreux marchés de produits de base.

6. La Stratégie encouragera la diversification ancrée dans la réalisation de la chaîne de valeur des produits de base, par la création de la valeur ajoutée, le développement du contenu régional et local, le développement des compétences et des technologies et l'extraction de loyers équitables des produits de base. Cela inclut également l'approfondissement des marchés régionaux des chaînes de valeur des produits de base et la facilitation du commerce des chaînes de valeur des produits de base, comme le préconisent les stratégies et décisions de l'UA.

7. La Stratégie est structurée en sept chapitres : (i) Introduction ; (ii) Analyse de la situation ; (iii) Stratégie ; (iv) Facteurs favorables à la mise en œuvre de la Stratégie ; (v) Cadre de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation ; (vi) Dispositions concernant la mobilisation des ressources, le financement et les partenariats ; et (vii) Communication de la Stratégie.

8. Le plan d'action fait partie intégrante de ladite Stratégie. Il fournit un cadre général de mise en œuvre de cette Stratégie en mettant les actions stratégiques aux niveaux national, régional et continental. Ce Plan met également en évidence l'ensemble des résultats attendus, le suivi et l'évaluation et la mobilisation des ressources. Il apporte également des informations sur les initiatives en cours au niveau continental assorties d'actions stratégiques.

## **Chapitre 2: Analyse de la situation**

9. Au cours des deux dernières décennies, le continent africain a réalisé des progrès dans les domaines de la gouvernance et du développement socio-économique. Toutefois, beaucoup reste à faire. Le présent chapitre porte sur les défis à relever et les opportunités qui s'offrent dans le contexte des produits de base.

10. Compte tenu des vastes ressources dont disposent les produits de base en Afrique, il est important d'analyser l'environnement interne et externe dans lequel ils sont produits et utilisés, en tenant compte de leur contribution, de leurs défis et de leurs opportunités. Le présent chapitre présente par conséquent une analyse de la situation des secteurs de l'agriculture, de l'énergie et des produits minéraux.

11. Les produits de base constituaient l'essentiel des exportations de l'Afrique, avec 77 % entre 2001 et 2018. Au cours de la même période, les produits minéraux représentaient 67 % des exportations et les produits agricoles seulement 10 %, tandis que les minerais énergétiques représentaient à eux seuls près de la moitié (48 %) des exportations (7). Les exportations de produits de base de 2011 à 2018, composées à 87 % de minéraux et à 13 % de produits agricoles. Toutefois, au cours de la même période, l'Afrique a été un importateur net de produits agricoles de base avec un déficit commercial de 23%<sup>4</sup>.

### **Produits agricoles de base**

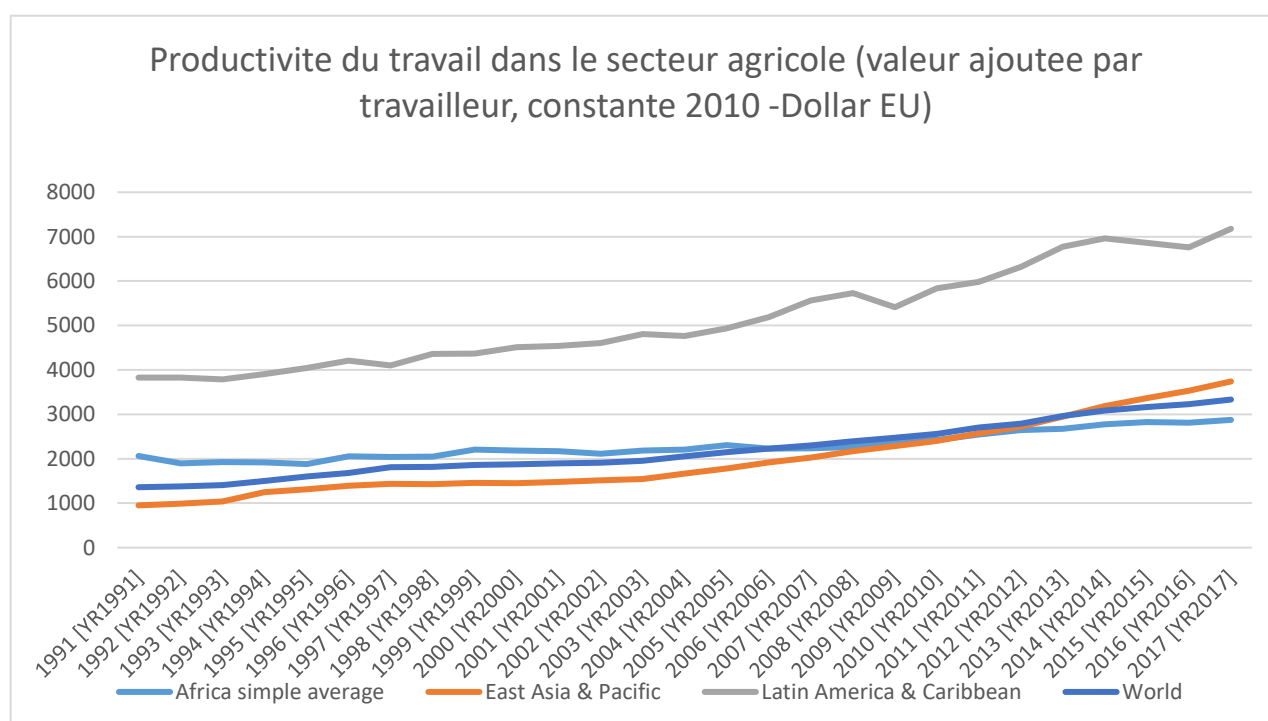
12. L'agriculture définie au sens large englobe les sous-secteurs des cultures, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie, et est essentielle à une croissance économique généralisée et inclusive, au développement des entreprises et à la création d'emplois, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à l'éradication de la pauvreté en Afrique. La plupart des moyens d'existence des Africains dépendent directement de l'agriculture, et les produits agricoles sont importants pour la génération de revenus et les recettes d'exportation dans de nombreux pays africains, ainsi que pour les acteurs de la chaîne de valeur qui dépendent de ces produits pour les marchés ou les matières premières et les emplois. En effet, les produits agricoles commercialisés à l'échelle internationale dont l'Afrique est exportatrice, tels que le café, le cacao et le coton, sont, directement ou indirectement, des sources importantes d'emploi et de revenus pour des centaines de millions de personnes. Par le truchement de la fiscalité et de la redistribution, ils contribuent de façon importante à la prestation des services de base. Par conséquent, les fluctuations importantes des recettes d'exportation de ces produits de base ont une incidence considérable sur l'économie globale des pays tributaires de ces produits. De même, les produits agricoles stratégiques tels que le riz, le maïs et le sorgho sont importants pour la sécurité alimentaire en Afrique. L'incapacité de promouvoir l'accroissement de la production et de la productivité, de la valeur ajoutée et du commerce de ces produits stratégiques pourrait entraîner une instabilité politique aux niveaux national, régional et continental.

---

<sup>4</sup> Base de données *ITC Trade Map*.

13. La contribution de l'agriculture au produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique a continué de se détériorer ces dernières années. Sur l'ensemble du continent, la part de la valeur ajoutée agricole dans le PIB est passée de près de 23 % au début des années 1970 à moins de 17 % au cours de la dernière décennie. Cette part est en moyenne de 27,4% en Afrique de l'Est, 12% en Afrique centrale, 15% en Afrique du Nord, 22% en Afrique de l'Ouest et 3% en Afrique australe<sup>5</sup>. Le déclin de la part de l'agriculture dans le PIB n'a pas été accompagné d'une augmentation de la part de l'industrie manufacturière. Au lieu de cela, la part de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB a également diminué, tandis que les services informels à faible valeur ajoutée ont augmenté. La voie classique de la transformation structurelle semble difficile à suivre en Afrique

14. Malgré son importance, notamment en termes de création d'emplois, la part de l'agriculture dans la création de la richesse reste, toutefois, faible. Cette situation s'explique par la faible productivité du secteur agricole. La production agricole par habitant de l'Afrique a connu une stagnation au cours des trente dernières années, tandis que toutes les autres régions du monde ont connu une augmentation spectaculaire (voir le graphique ci-dessous).



Note: Les séries « Moyenne simple de l'Afrique » font référence à la moyenne simple de tous les pays africains pour lesquels les indicateurs du développement mondial (IDM) contiennent des données au cours de l'année donnée.

Source : Calculs sur la base des indicateurs du développement mondial, 2019

<sup>5</sup> UNCTADSTAT pour 1970-2017

15. L'importance de l'agriculture va au-delà de sa valeur ajoutée dans le PIB. Le secteur agricole emploie environ 60% de la main-d'œuvre totale<sup>6</sup> du continent et représente un tiers du total des recettes d'exportation. Les données empiriques montrent que l'augmentation des revenus agricoles dans de nombreux pays africains est amplifiée par des multiplicateurs de croissance de l'ordre de 1,5 à 2,7, résultant des liens entre les dépenses et la consommation agricoles et les autres secteurs de l'économie. L'augmentation massive des revenus grâce à la croissance et à la transformation généralisées de l'agriculture (par la création de valeur ajoutée et de compétences en amont et en aval) est donc cruciale pour exploiter pleinement le potentiel de ces effets multiplicateurs afin de contribuer à la création de richesse et à l'éradication de la pauvreté en Afrique.

16. Compte tenu de l'importance des produits agricoles de base et du secteur dans son ensemble, les chefs d'État et de gouvernement de l'UA, en 2014, dans la Déclaration de Malabo, se sont engagés à prendre des mesures visant à transformer l'agriculture sur le continent. Entre autres objectifs, cela engage l'UA à éliminer la faim d'ici à 2025, à tripler les échanges intra-africains des produits et services agricoles et à offrir des opportunités d'emploi à au moins 30 % des jeunes dans les chaînes de valeur agricoles, tout en facilitant l'accès préférentiel des femmes et des jeunes à des opportunités agroalimentaires attractives.<sup>7</sup> La Déclaration de Malabo renforce l'un des programmes phares de l'UA, le PDDAA, en tant que principal cadre de la transformation agricole sur le continent.

17. Malgré la forte reprise économique en Afrique au cours de la dernière décennie, la croissance agricole annuelle moyenne a néanmoins à peine atteint 4% et, à l'exception de quelques pays, est restée inférieure aux 6% visés par le PDDAA. Alimentée par une forte croissance démographique (environ 3 % par an), une urbanisation rapide (à un rythme annuel de 5 %), une croissance des revenus (d'environ 5 % par an) et l'émergence d'une classe moyenne plus importante, la demande alimentaire en Afrique continue de dépasser l'offre intérieure, alors que le commerce intra-régional formel ne représente que 7 % environ du commerce agroalimentaire total sur le continent et – restera faible, même si des dispositions pour les flux transfrontaliers informels peuvent doubler ce niveau. La facture nette des importations agroalimentaires du continent s'élève actuellement à environ 66 milliards de dollars et devrait atteindre 110 milliards de dollars d'ici à 2025.

18. Pour aggraver l'insuffisance de la croissance annuelle agricole, les pertes après récolte en Afrique sont également alarmantes et, pour les céréales, elles sont estimées à plus de 4 milliards de dollars par an, bien que les données exactes concernant de nombreux États africains soient partielles. C'est l'une des priorités du PDDAA et de la Déclaration de Malabo, qui a abouti au Plan de travail de l'Union africaine sur les pertes après récolte, notamment la cartographie des pertes après récolte et le Cadre de S&E des pertes après récolte. La quasi-totalité des pertes après récolte de l'Afrique

---

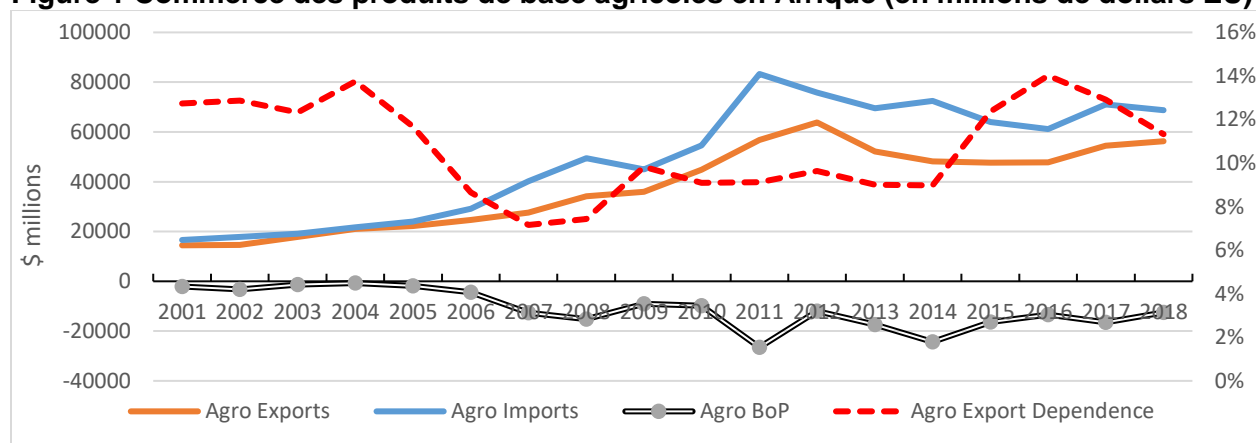
<sup>6</sup> <https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.CD>.

<sup>7</sup> *Déclaration de Malabo sur l'accélération de la croissance et de la transformation de l'agriculture pour une prospérité partagée et l'amélioration des moyens de subsistance*. Addis-Abeba : Union africaine, 2014.

interviennent entre la récolte et la vente au détail<sup>8</sup>, en particulier dans le stockage et le transport, ce qui indique la nécessité d'intégrer la stratégie de l'UA pour les produits de base en Afrique dans sa stratégie PIDA pour la fourniture d'infrastructures agricoles africaines, notamment des infrastructures adéquates de stockage et de transport.

19. Le commerce intrarégional des produits agroalimentaires est gravement entravé par un large éventail de facteurs tels que la médiocrité des infrastructures, les barrières non tarifaires (BNT), notamment les questions relatives aux normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) et, surtout, les politiques et réglementations commerciales incohérentes. Ainsi, face à des ressources apparemment abondantes mais inexploitées (en particulier la terre et l'eau) pour l'agriculture, le continent dépend encore de sources extra-africaines pour au moins 80% de ses importations de produits alimentaires et agricoles. En 2018, les importations de produits agroalimentaires en provenance de l'extérieur de l'Afrique s'élevaient à environ 69 milliards de dollars et à environ 9,6 milliards de dollars à l'intérieur de l'Afrique, tandis que les exportations africaines s'élevaient à environ 56,3 milliards de dollars, comme le montre la Figure 1 ci-dessous.

**Figure 1 Commerce des produits de base agricoles en Afrique (en millions de dollars EU)**



Source: Calculs basés sur la base de données *ITC Trade Map*

20. Les économies africaines souffrent particulièrement de quatre grandes caractéristiques de leur commerce alimentaire et agricole. Premièrement, la base d'exportation du continent est fortement concentrée sur une gamme limitée de matières premières (café, cacao, noix, fruits, huiles végétales, sucre, tabac, thé, bois, coton, caoutchouc, vanille, arachide, huile de palme, ananas, banane, gomme arabique, fourrure et peaux de bétail, poisson et crustacés, etc.) dont l'Afrique est surtout un fournisseur de prix au niveau mondial, en raison de l'atomisation de la chaîne de valeur qui entraîne un pouvoir de négociation limité et non coordonné.

21. Deuxièmement, l'Afrique a une balance commerciale globalement négative importante pour les produits agroalimentaires (environ 12,5 milliards de dollars en 2018) qu'elle peut difficilement se permettre. Les déséquilibres les plus importants concernent

<sup>8</sup> Les pertes après récolte alimentaires de l'Afrique, de la vente au détail à la consommation, sont les plus basses du monde, mais de la production à la vente au détail, elles sont d'environ 160 kg par habitant et par an. (37)

les produits alimentaires et les boissons (environ 11,6 milliards de dollars en 2018) et les produits animaux (environ 7,3 milliards de dollars en 2018), tandis que les matières premières agricoles<sup>9</sup> affichaient un solde positif d'environ 6,4 milliards de dollars en 2018. Bien que l'Afrique ait des zones climatiques limitées pour le déplacement de certaines de ses importations alimentaires (blé<sup>10</sup>, orge et houblon), la plupart des aliments importés pourraient être produits de manière viable en Afrique<sup>11</sup>, même si les prix de plusieurs d'entre eux ont chuté en raison des subventions agricoles dans les pays développés. Ceci indique la nécessité de développer des stratégies pour produire les principales importations sur le continent et de faire pression pour la réduction et la suppression des agro-subventions, en vue d'une « *égalité des chances* ».

22. Troisièmement, parmi les importations agroalimentaires en forte croissance de l'Afrique, les produits transformés à valeur ajoutée représentent, en termes nets, environ 70% de la facture totale des importations agroalimentaires du continent en moyenne. La balance commerciale agricole de l'Afrique s'est détériorée du fait que les exportations de matières premières à bas prix ont augmenté à un rythme beaucoup plus lent (environ 3 % par an) que les importations de produits transformés à prix plus élevés (environ 8 % par an) entre 2010 et 2015, d'où la nécessité d'accélérer le développement des industries agro-alimentaires dans une approche par chaîne de valeur qui établit des liens solides entre politiques et stratégies pour le développement agricole, commercial et industriel.

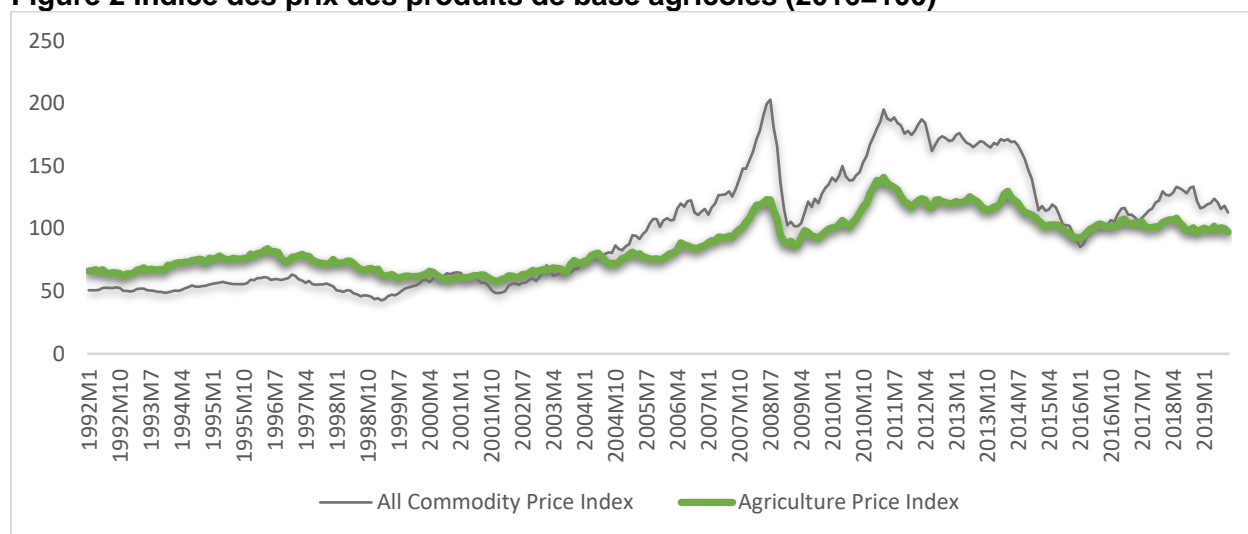
23. Quatrièmement, en tant que preneur de prix à l'exportation comme à l'importation, l'Afrique reste très vulnérable aux chocs et à la forte volatilité des prix sur les marchés agroalimentaires mondiaux, ainsi qu'aux pratiques commerciales mondiales déloyales et à la concurrence de systèmes agricoles et agroalimentaires – souvent subventionnés, très développés et productifs dans un contexte marqué par une spéculation croissante et préoccupante sur les produits alimentaires et agricoles au niveau mondial, comme l'indique la Figure 2 ci-dessous. En conséquence, l'Afrique doit s'opposer davantage aux subventions agricoles destructrices accordées par les pays développés.

---

<sup>9</sup> Principalement tabac, fibres naturelles, bois, plantes et fleurs coupées, caoutchouc et cuir

<sup>10</sup> En 2018, les importations de blé et de farine se sont élevées à 11 milliards de dollars, ce qui représente un chiffre record.

<sup>11</sup> Les importations africaines de riz, d'huiles végétales, de sucre, de maïs, de fèves de soja, de légumes secs, de thé, de café et de jus de fruits se sont élevées à 30,3 milliards de dollars en 2018 et celles d'huile de palme à elles seules à 4,6 milliards de dollars (7)

**Figure 2 Indice des prix des produits de base agricoles (2016=100)**

Source: Calculs basés sur le FMI. Portail de données sur les marchandises (2)

24. En raison de ces caractéristiques déterminantes, les systèmes agroalimentaires africains restent au bas de l'échelle (étapes primaires) des chaînes de valeur mondiales, avec des liens faibles entre les agriculteurs et les marchés intra-africains et mondiaux. Il en a résulté de faibles revenus pour les agriculteurs et la perte d'opportunités considérables de création d'emplois et de richesse dans les secteurs de l'agro-industrie et des services agro-industriels. C'est la raison d'être d'une stratégie globale et intégrée en matière de produits de base qui vise à maximiser la contribution de l'agriculture à une croissance économique large et inclusive, débouchant sur la création d'emplois, une prospérité partagée et la pauvreté. D'emblée, une telle Stratégie devrait s'interroger sur la manière dont le continent devrait s'organiser. Elle doit élaborer des politiques et des instruments lui permettant d'élargir et d'approfondir ses chaînes de valeur agricole et de mettre en place des institutions viables en vue, d'une part, de satisfaire son propre marché dynamique en pleine croissance et, d'autre part, de tirer le maximum de richesse de son interface commerciale avec l'économie mondiale.

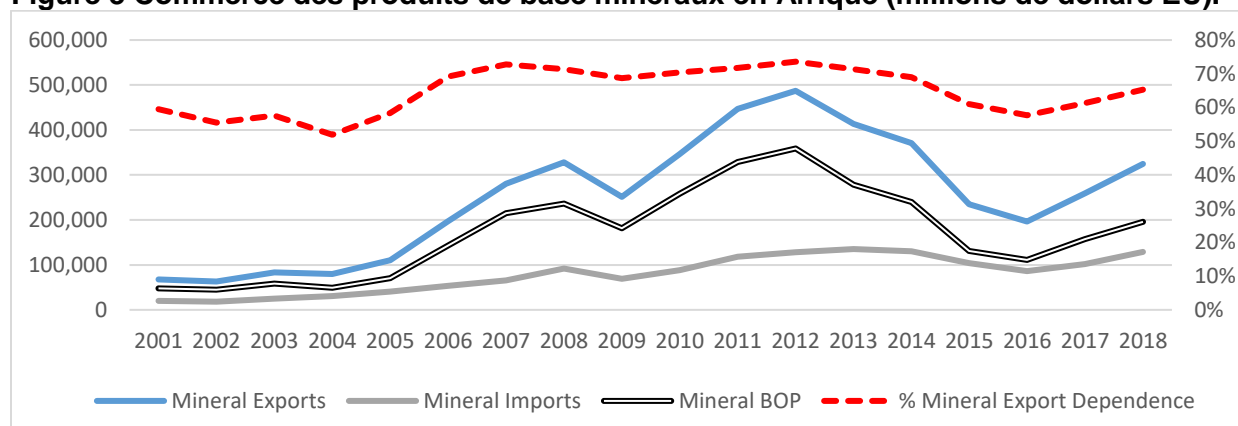
25. Les opportunités du côté de la demande abondent. La population mondiale devrait atteindre près de 10 milliards d'habitants d'ici à 2050, ce qui stimulera la demande de produits agricoles. La Banque mondiale prévoit qu'avec l'urbanisation croissante, les marchés alimentaires urbains en Afrique vont quadrupler et dépasser les 400 milliards de dollars d'ici à 2030. Globalement, les marchés de l'agriculture et de l'agro-industrie en Afrique (à savoir l'alimentation et les boissons) devraient atteindre 1 000 milliards de dollars d'ici à 2030. L'Afrique doit donc tirer parti des possibilités qui s'offrent dans le secteur de l'agriculture et de l'agro-industrie. Étant donné que l'agriculture est une activité à forte intensité de main-d'œuvre, la promotion de la production, de la valeur ajoutée, des industries de fournisseurs et du commerce des produits agricoles créera des emplois importants et augmentera les revenus des plus pauvres du continent.

26. Dans ce contexte, la signature de l'Accord de la ZLECAf par les chefs d'État et de gouvernement africains en mars 2018, est remarquable. Elle donne un nouvel élan à l'un des engagements de la Déclaration de Malabo : stimuler le commerce intra-africain des produits agricoles et des services (tripler d'ici à 2025) en créant et en renforçant les politiques et les conditions institutionnelles visant à simplifier les pratiques commerciales, à accélérer la création de la ZLECAf et la transition vers une union douanière continentale avec un tarif extérieur commun (TEC), à accroître les investissements dans les infrastructures commerciales et commerciales, à promouvoir ou à renforcer les plateformes multi-acteurs et à consolider/rapporter les mécanismes de coordination, comme stipulé dans le Traité d'Abuja. L'objectif de tout cela est de promouvoir une position africaine commune sur les négociations et les partenariats commerciaux internationaux liés à l'agriculture.

### **Produits minéraux de base**

27. Bien que l'Afrique soit bien dotée en ressources minérales, celles-ci ne se sont pas traduites par des avantages significatifs et tangibles pour le continent. L'Afrique reste typiquement pauvre, avec une faible croissance économique, des conflits, des guerres et des troubles civils. Cette situation a été largement décrite comme la « *malédiction des ressources* ». L'Afrique dans son ensemble est une « *économie des minéraux* » (les exportations de minéraux représentent plus de 50 % des exportations totales). La contribution du secteur au PIB varie largement de 39% en Angola (pétrole) à zéro aux Seychelles. Les exportations africaines de minerais, notamment les hydrocarbures, sont passées de 64 milliards de dollars en 2001 à 447 milliards de dollars en 2012, avant de retomber à 181 milliards de dollars en 2016.

**Figure 3 Commerce des produits de base minéraux en Afrique (millions de dollars EU).**



Source:(7).

28. La dépendance de l'Afrique à l'égard des exportations minières (notamment le pétrole et le gaz) est passée de 52 % en 2004 à 74 % en 2012, avant de retomber à 58 % en 2016, puis à 65 % en 2018. Les exportations africaines moyennes de minerais, notamment le pétrole et le gaz, pour les 18 années allant de 2001 à 2018 se sont élevées à 252 milliards de dollars par an, et sur la même période, les exportations totales du continent se sont élevées en moyenne à 375 milliards de dollars par an, comme le montre

la figure 3 ci-dessus. La dépendance moyenne à l'égard des exportations de minéraux en pourcentage des exportations totales sur la période de 10 ans était de 64 %.

29. Le fait que l'Afrique soit fortement dépendante du secteur minier souligne l'importance de ce secteur pour le développement global du continent. Malgré les informations faisant état, ces dernières années, d'une croissance économique importante dans certaines parties de l'Afrique, l'extrême pauvreté est en augmentation plutôt qu'en déclin. Sans aucun doute, la pauvreté est le plus grand indicateur du sous-développement en Afrique. Le rythme de la mondialisation, conjugué à la vague de libéralisation économique, notamment les déséquilibres dans la répartition des bénéfices du secteur minier en faveur des sociétés minières fortes, continue d'ébranler la capacité des pays africains à s'intégrer efficacement dans les chaînes de valeur mondiales et à optimiser les bénéfices du secteur minier.

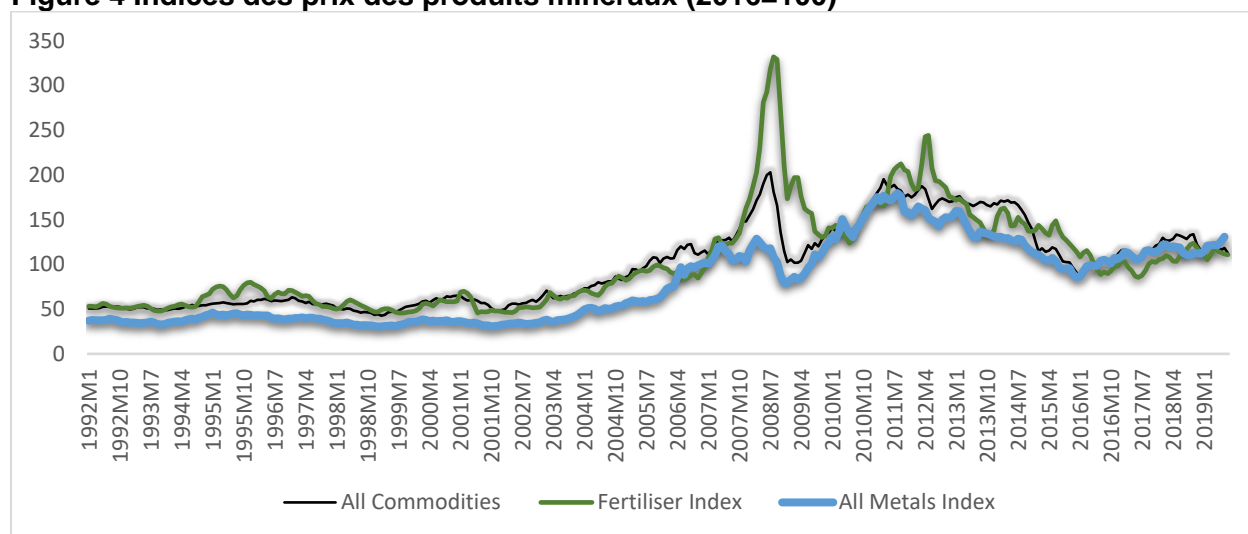
30. En moyenne, le continent a une balance commerciale des minerais positive de 173 milliards de dollars (2001-18) et les importations de minerais représentent en moyenne 32 % des exportations. Les importations de minerais sont principalement du pétrole et des produits pétroliers, bien que l'Afrique soit un exportateur important, ce qui indique des possibilités d'accroître le commerce intra-africain et la transformation (raffinage). Toutefois, la balance commerciale des minéraux industriels et des polymères est constamment négative et s'établira en moyenne à moins 7,3 milliards de dollars de 2001 à 2018, principalement des polymères, bien que l'Afrique dispose d'importantes matières premières polymères (pétrole, gaz ou charbon), ce qui indique la nécessité d'une stratégie continentale viable de déplacement des importations de polymères.

31. La chute brutale et continue des prix des matières premières, amorcée en 2012, continue de maintenir sa résistance à un niveau de crise. La situation est complexe, incertaine et ambiguë. Les prix des produits de base ont chuté de manière significative dans tous les domaines, bien qu'à des degrés divers. Les indices des prix des produits de base ont tous chuté avec l'indice des prix des métaux de la Banque mondiale, qui s'est terminé en 2015 à un niveau inférieur de 50 % à son sommet de 2011<sup>12</sup>. La formation et l'évolution des prix, déterminées à la fois par les fondamentaux du marché et par les forces non marchandes, restent difficiles à prévoir.

32. La baisse des prix réels des produits de base a commencé en 2011 et s'est poursuivie jusqu'en 2016, avant de se stabiliser, quoique à un niveau plus élevé que les prix très bas enregistrés dans les années 1980 et 1990. Les prix des matières premières minérales ont chuté de manière significative dans tous les secteurs, bien qu'à des degrés divers. Les indices des prix des produits de base ont tous chuté par rapport à la moyenne de l'indice des prix des métaux du FMI en 2019, soit 32 % de moins que le sommet atteint en 2011, comme le montre la figure 4 ci-dessous. Les prix des minéraux, déterminés à la fois par les fondamentaux du marché et les forces non marchandes, demeurent volatils et difficiles à prévoir.

---

<sup>12</sup> Banque mondiale, 2015

**Figure 4 Indices des prix des produits minéraux (2016=100)**

Source: Calculs basés sur le FMI. Portail de données sur les marchandises

33. Le continent africain est confronté à de nombreuses contraintes dans la recherche de la valeur ajoutée minérale. L'absence générale de cadres et de stratégies politiques appropriés pour conduire l'industrialisation, la création de valeur ajoutée et le programme de valorisation constitue une contrainte majeure dans la plupart des pays. Si certains États ont noté la nécessité de s'industrialiser et d'ajouter de la valeur aux minéraux, il manque souvent une approche cohérente et organisée à cet égard. Lorsqu'ils sont disponibles, les cadres stratégiques sont rarement appuyés par des lois et des règlements appropriés.

34. Un certain nombre de défis entravent le développement de liens économiques dans le secteur minier africain. Les entreprises de taille moyenne et les industries de soutien pour stimuler le développement industriel et promouvoir les exportations sont peu nombreuses et manquent souvent de compétitivité. Les micro et petites entreprises ont des difficultés à se développer durablement et à faire la transition vers le statut de moyennes et grandes entreprises en raison d'un large éventail d'obstacles, notamment l'insuffisance des infrastructures, l'accès limité au financement et la pénurie d'une main-d'œuvre qualifiée pour les activités à plus forte valeur ajoutée. Parmi les autres défis, on peut citer le manque de compétences techniques, entrepreneuriales et organisationnelles, qui ont entravé les efforts du continent pour promouvoir un secteur des ressources minérales compétitif en tant que moteur de la croissance et du développement durable.

35. Ces problèmes sont aggravés par une allocation inadéquate des ressources aux institutions gouvernementales clés qui soutiennent le secteur minier, des capacités humaines et institutionnelles limitées, une collaboration régionale insuffisante, l'absence ou l'inadéquation des politiques et stratégies pour renforcer la participation des entrepreneurs locaux le long de la chaîne de valeur, l'incapacité de prévoir l'évolution des besoins du secteur minier en pleine croissance et innovateur, et de planifier sur le long terme. La plupart des établissements d'enseignement et de formation africains

fonctionnent avec des programmes inadéquats et une promotion insuffisante des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM), un enseignement et une formation insuffisants (E&F) et des établissements de formation technique et professionnelle (EFTP). En outre, les TIC sont sous-utilisées dans l'éducation. En outre, le décalage qui en résulte entre les capacités disponibles et les capacités aux niveaux national et régional, ainsi que les défis émergents de l'industrie minière, se traduisent par une perte d'opportunités pour les entrepreneurs locaux de jouer un plus grand rôle dans l'émergence d'une chaîne de valeur régionale viable. Toutes ces lacunes, si elles ne sont pas comblées, pourraient conduire à une occasion manquée pour le continent de profiter de la richesse offerte par le secteur des minéraux.

36. En général, les liens entre le secteur minier et les autres secteurs économiques et sociaux ne sont pas bien développés, avec des interventions telles que l'infrastructure, l'éducation et d'autres services miniers dans un silo plutôt que d'être intégrés dans une stratégie nationale intersectorielle. En conséquence, le secteur minier de la plupart des pays africains reste dissocié de l'ensemble de l'économie, avec peu de transformation nationale et de valeur ajoutée de la production minérale, de fourniture locale d'intrants industriels et de services à l'industrie minière, ou d'activités économiques diversifiées basées sur les minéraux. Cela reflète l'accent mis par l'industrie sur l'extraction et l'évacuation des minéraux en vrac vers les marchés étrangers avec des interactions limitées avec d'autres activités nationales.

37. En conséquence, le secteur se caractérise par la création limitée d'emplois directs et indirects, la faiblesse des revenus, la domination continue de l'extraction et de l'exportation de minéraux primaires, l'importation continue d'intrants et de produits manufacturés de grande valeur, ainsi que la duplication des investissements dans les infrastructures des facteurs miniers. Cela empêche de rompre le cycle de la pauvreté et du chômage dans les pays riches en minerais, tout en mettant à rude épreuve les réserves de change et les équilibres macroéconomiques ainsi que les budgets publics pour la fourniture de services.

38. La preuve de l'impact limité des minéraux sur le développement indique la nécessité de stratégies et de cadres régionaux de contenu local. Les définitions du contenu local doivent tenir compte de la quantité de matériaux produits localement, du personnel local, des biens et services et de la propriété équitable par les citoyens locaux. Les cadres régionaux devraient inclure l'octroi d'un traitement préférentiel aux intrants régionaux (« *contenu régional* »).

39. Les éléments de preuve indiquent qu'à ce jour, il n'y a eu aucun différend concernant les minéraux qui ont été portés devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en dépit des dispositions de l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC) qui interdisent les exigences obligatoires et quantitatives de teneur locale. On s'inquiète de plus en plus du fait que les sociétés minières n'ont pas réussi à faire concorder les politiques volontaires des sociétés minières en matière de contenu et d'approvisionnement locaux avec les pratiques sur place. Les lacunes dans les définitions et dans le suivi et le contrôle peuvent accroître les possibilités de corruption. Les politiques sectorielles ne sont souvent pas cohérentes avec les objectifs de développement au sens large.

40. La plupart des pays africains sont confrontés à de faibles perspectives de capacité institutionnelle pour le suivi de la mise en œuvre du contenu local, ce qui augmente les risques de mauvaise utilisation du cadre pour les réseaux de mécénat, et les atteintes à la réputation qui en résultent. Le respect du partage des informations confidentielles de l'entreprise dans les soumissions peut avoir un effet dissuasif sur les investisseurs. En outre, l'harmonisation des exigences tend à désavantager les entreprises moyennes par rapport aux grandes entreprises. Il y a de plus en plus de différends en matière d'investissement au sujet de projets d'investissement minier relevant de traités bilatéraux d'investissement. Une autre question importante concerne les défis de la durabilité sociale, car les politiques et les cadres pour les exigences multidimensionnelles en matière de contenu local ne tiennent souvent pas compte des exigences au niveau de la communauté locale.

41. La gouvernance du secteur minier, tant économique que politique, demeure un sujet de préoccupation majeur. Les décisions politiques et économiques au sein du secteur minier sont essentielles à l'atteinte de voies critiques de développement axées sur les minéraux. Les décisions politiques et économiques aident à déterminer comment la gouvernance du secteur qui en résulte peut élargir ou réduire les avantages tirés des ressources minérales d'un pays à tous les niveaux de la société. La pression accrue exercée par l'insatisfaction croissante à l'égard de la gestion et de la distribution des richesses minérales, et l'effet boule de neige qu'elle a sur la pauvreté et le développement économique, offrent de plus en plus l'occasion de faire basculer l'équilibre précaire des systèmes de gouvernance dans la plupart des pays africains.

42. L'exploitation minière artisanale et à petite échelle, là où elle est légalement autorisée, génère des revenus d'emploi pour de nombreuses communautés rurales. Cependant, elle se caractérise par plusieurs défis qui entravent la réalisation des potentiels de développement. Il s'agit notamment de cadres politiques et réglementaires inadéquats, des capacités techniques limitées des mineurs, des zones minières mal explorées, de l'insensibilité des femmes et du travail des enfants, ainsi que du manque d'accès au financement et aux technologies appropriées. Ces défis enferment généralement les acteurs de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle dans un cycle d'opérations de subsistance motivées par la pauvreté qui contribuent à la marginalisation du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'économie nationale dans son ensemble.

43. L'emploi, les besoins en matière de renforcement des capacités et les besoins en matière d'achats offrent un fort potentiel d'effets multiplicateurs. Une politique bien établie en matière de contenu local peut réduire le risque de réévaluation discrétionnaire de l'impôt par le gouvernement. L'équilibre des pouvoirs en faveur des gouvernements en matière de réévaluation fiscale et de renégociation des contrats peut être mis à profit afin d'établir une politique de contenu local. Les cadres de contenu local peuvent aborder les questions de distribution au niveau infranational. Il existe également un potentiel croissant de partenariats entre le gouvernement, les autorités locales, les organisations de la société civile, les partenaires au développement et le secteur privé sur le segment du renforcement des capacités à contenu local.

44. L'exploitation minière artisanale et à petite échelle peut être un moteur de croissance en Afrique si elle est correctement exploitée et intégrée dans les stratégies de développement. Aborder des questions telles que l'inclusion financière et adopter des politiques habilitantes pourrait contribuer à tirer profit du potentiel de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle pour améliorer les moyens d'existence en milieu rural et stimuler l'entrepreneuriat d'une manière socialement responsable.

45. La ZLECAf, en intégrant les marchés africains, pourrait générer des économies d'échelle qui amélioreraient considérablement la compétitivité et stimuleraient les chaînes de valeur régionales dans le secteur minier. La contribution du secteur à la croissance économique inclusive et au développement durable de l'Afrique s'en trouverait ainsi renforcée.

46. Contrairement à la production agricole, les ressources de production minérale sont limitées et chaque gisement de minerai sera épuisé, laissant derrière lui des villes fantômes et des trous dans le sol. Par conséquent, la question de « *l'équité intergénérationnelle* » est pertinente pour l'extraction des ressources minérales épuisables de l'Afrique. Pour remédier à cette situation, la Vision minière africaine recommande la création de « *fonds pour l'avenir* », de fonds souverains (FSv) ou de fonds de stabilisation. Ces fonds permettraient d'économiser une partie des rentes sur les ressources pour les générations futures, lorsque les ressources seront épuisées. Ce type de mécanisme est également utilisé pour conserver une partie des recettes à l'étranger afin d'améliorer l'appréciation de la monnaie locale (« *Le syndrome hollandais* ») et pour les fonds de stabilisation destinés à atténuer la volatilité des prix. Pour citer la Vision minière africaine, « *cela permettrait de « gouter » les loyers du boom dans l'économie sur une période de 10 à 20 ans et pourrait en théorie atténuer l'effet « choc » d'importantes entrées de devises tant sur la balance des paiements (compte courant) que sur le budget national. Cependant, il est extrêmement difficile pour un État pauvre de résister aux demandes de son peuple pour un soulagement immédiat, mais non durable, de la pauvreté. Par conséquent, de telles politiques fiscales doivent être enchâssées dans la loi avec des dispositions pour rendre difficile pour un futur gouvernement populiste d'utiliser les fonds offshore pour acheter une popularité à court terme* ». [12, p. 29]

47. Le fait que l'Afrique soit fortement dépendante du secteur des minéraux souligne l'importance de ce secteur pour le développement global du continent. Malgré les rapports faisant état d'une croissance économique importante ces dernières années dans certaines parties de l'Afrique, l'extrême pauvreté est en augmentation plutôt qu'en déclin. La pauvreté est sans aucun doute le principal indicateur du sous-développement en Afrique. Le rythme de la mondialisation, conjugué à la vague de libéralisation économique, notamment les déséquilibres dans la répartition des bénéfices du secteur minier en faveur des sociétés minières, continue de saper la capacité des pays africains à s'intégrer efficacement dans les chaînes mondiales de valeur minérale et à optimiser les bénéfices du secteur minier.

48. Les chefs d'État de l'Union africaine ont adopté la Vision minière africaine (VMA) en 2009. Il a été suivi en 2014 par la Vision du pays en matière d'exploitation minière. Ces deux documents fournissent un plan détaillé pour maximiser l'impact sur le

développement de l'extraction des matières premières minérales en établissant des liens avec le secteur privé, la société civile, les communautés, le travail et autres, et en investissant dans la connaissance géologique des richesses de l'Afrique afin d'optimiser les rendements pour l'Afrique grâce à des concessions minières compétitives et la découverte des prix. La Vision minière africaine envisage « *une exploitation transparente, équitable et optimale des ressources minérales pour soutenir une croissance durable et un développement socio-économique global* », comprenant « *un secteur minier africain axé sur le savoir qui catalyse et contribue à la croissance et au développement global d'un marché unique africain et qui est pleinement intégré dans celui-ci* ».

49. L'application de la Vision minière africaine s'est avérée difficile pour de nombreux États africains de petite et moyenne taille, en raison de leur base de ressources minérales limitée (gamme et tailles), ainsi que de leurs marchés limités pour établir les liens en amont et en aval le long des chaînes de valeur minérale. Par conséquent, il a été réalisé qu'une approche régionale (CER) était nécessaire pour réaliser les liens et les économies d'échelle, ce qui a conduit à l'élaboration d'une vision régionale de l'exploitation minière en Afrique australe (SADC RMV) adoptée lors du sommet de la SADC en août 2019. Toutefois, il faudra un certain nombre d'années pour traduire la Vision minière régionale de l'Afrique australe en stratégies, projets et programmes régionaux viables.

50. L'exploitation minière africaine est dominée par des sociétés minières étrangères, dont beaucoup sont domiciliées dans des paradis fiscaux et/ou des domaines secrets, souvent dans le but de dissimuler les prix de transfert des flux financiers illicites. La principale raison de la domination des IED dans le secteur minier est le manque d'accès des entreprises locales à des capitaux compétitifs sur le plan des coûts dans presque tous les États africains, ce qui rend extrêmement difficile pour les entreprises africaines la mise en valeur des ressources minières du continent. Le coût du capital pour les grandes sociétés minières est invariablement beaucoup plus bas que celui des États africains dans lesquels elles opèrent. Il en est résulté des sorties massives de bénéfices, tant légales (rapatriements) qu'illicites par le biais des FFI. En outre, la domination de l'exploitation minière africaine par les capitaux étrangers freine sérieusement le développement des liens miniers, qui sont plus susceptibles d'être établis par les sociétés locales. Les entreprises étrangères disposent d'installations de transformation mondiales, qui servent à limiter la valorisation locale, et de systèmes d'achat mondiaux qui limitent les liens locaux en amont (développement des fournisseurs) ainsi que les alliances mondiales en matière de DRH et de R&D, généralement dans leur pays d'origine, qui ne stimulent pas les compétences locales et le développement technologique grâce à des liens secondaires. Par conséquent, une stratégie africaine sur les produits de base doit inclure des sous-stratégies pour soutenir et construire des entreprises locales africaines de production de produits de base.

51. Le continent africain est confronté à de nombreuses contraintes dans la recherche de la valeur ajoutée minérale et de l'industrialisation. Dans la plupart des pays, l'absence générale de cadres et de stratégies politiques appropriés pour orienter l'industrialisation, la création de valeur ajoutée et le programme de valorisation constitue une contrainte majeure. Alors que les États africains ont approuvé la Vision minière africaine (VMA) 2009 de l'UA, qui fournit une approche cohérente et organisée par la réalisation de toutes les opportunités d'utilisation des minéraux pour l'industrialisation, peu ont même

partiellement appliqué la VMA dans leurs économies nationales. Lorsqu'ils sont disponibles, les cadres politiques nationaux sont rarement appuyés par des lois et des règlements appropriés.

52. Un certain nombre de difficultés entravent le développement de liens économiques dans le secteur minier africain, notamment entre les fournisseurs et les bénéficiaires. Les entreprises de taille moyenne et les industries de soutien pour stimuler le développement industriel et promouvoir les exportations sont peu nombreuses et manquent souvent de compétitivité. En raison d'un large éventail d'obstacles, notamment le manque d'infrastructures, l'accès limité au financement et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée pour les activités à plus forte valeur ajoutée, les micro- et petites entreprises éprouvent des difficultés à croître durablement et à effectuer la transition vers les moyennes et grandes entreprises. Parmi les autres défis, on peut citer le manque de compétences techniques, entrepreneuriales et organisationnelles, qui ont entravé les efforts du continent pour promouvoir un secteur des ressources minérales compétitif en tant que moteur de la croissance et du développement durable.

53. Ces problèmes sont aggravés par une allocation inadéquate des ressources aux principales institutions gouvernementales qui soutiennent le secteur des minéraux. Il s'agit notamment de capacités humaines et institutionnelles limitées, d'une collaboration régionale insuffisante et de l'absence ou de l'inadéquation des politiques et stratégies visant à renforcer la participation des entrepreneurs locaux tout au long de la chaîne de valeur, ce qui entraîne une incapacité à anticiper l'évolution des besoins du secteur minier en pleine expansion et novateur et à planifier à long terme. La plupart des établissements d'enseignement et de formation en Afrique fonctionnent avec des programmes inadéquats, une mauvaise promotion des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM), un enseignement et une formation insuffisants (E&F) ou des établissements de formation technique et professionnelle (EFTP), une sous-utilisation des TIC dans l'éducation, etc. En outre, le décalage qui en résulte aux niveaux national et régional entre les capacités et les aptitudes disponibles, ainsi que les défis émergents de l'industrie minière se traduisent par une réduction des possibilités pour les entrepreneurs locaux de jouer un rôle plus important dans l'émergence de chaînes de valeur minières régionales viables. Toutes ces lacunes, si elles ne sont pas comblées, pourraient faire manquer au continent une chance de profiter de la richesse et des possibilités offertes par le secteur minier.

54. En général, les liens entre le secteur minier et les autres secteurs économiques et sociaux ne sont pas bien développés, avec des interventions telles que les infrastructures, l'éducation et d'autres services miniers dans un développement en silo ou en enclave plutôt que d'être intégrés dans une stratégie nationale intersectorielle. Ensuite, le secteur minier de la plupart des pays africains reste largement déconnecté de l'économie dans son ensemble, avec peu de transformation nationale et de valeur ajoutée de la production minérale, de fourniture locale d'intrants industriels et de services à l'industrie minière, ou d'activités économiques diversifiées basées sur les minéraux. Cela reflète l'accent mis par l'industrie sur l'extraction et l'évacuation des minéraux en vrac vers les marchés étrangers avec des interactions limitées avec d'autres activités nationales. En conséquence, les principes clés de la Vision minière africaine de l'UA doivent être traduits en politiques et interventions nationales et régionales.

55. En conséquence, le secteur se caractérise par un certain nombre d'inconvénients: la création limitée d'emplois directs et indirects, les faibles revenus, la domination continue de l'extraction et de l'exportation de minerais primaires, l'importation continue d'intrants et de produits manufacturés à forte valeur ajoutée ainsi que la duplication inefficace des investissements dans les infrastructures d'exploitation minière (transports, eau, énergie, TIC, etc.). Cela empêche de rompre le cycle de la pauvreté et du chômage dans les pays riches en minerais, tout en mettant à rude épreuve les réserves de change et les équilibres macroéconomiques ainsi que le budget de l'État pour la fourniture de services. Des mesures correctives urgentes s'imposent.

56. La gouvernance du secteur, tant économique que politique, demeure un sujet de préoccupation majeur. Les décisions politiques et économiques au sein du secteur des minéraux sont fondamentales pour atteindre des voies de développement essentielles axées sur les minéraux. Les décisions politiques et économiques aident à déterminer la manière dont le système de gouvernance du secteur qui en résulte peut élargir ou réduire les avantages découlant des chaînes de valeur minières du pays à tous les niveaux de la société. La pression accrue exercée par l'insatisfaction croissante à l'égard de la gestion et de la distribution des richesses minérales et des opportunités qui y sont associées, ainsi que l'effet boule de neige qui en résulte sur la pauvreté et le développement économique, offrent de plus en plus l'occasion de faire pencher la balance précaire des systèmes de gouvernance dans la plupart des pays africains. Il est clair que cela exige une attention urgente, des stratégies crédibles et des interventions viables

57. Les besoins en matière d'emploi, de compétences, de renforcement des capacités et d'achats présentent un fort potentiel d'effets multiplicateurs. Une politique bien établie en matière de contenu local peut réduire le risque de réévaluation discrétionnaire de l'impôt par le gouvernement. L'équilibre des pouvoirs en faveur des gouvernements dans les réévaluations fiscales et la renégociation des contrats peut être mis à profit pour établir une politique de contenu local. Les cadres de contenu local peuvent souvent aborder les questions de distribution au niveau infranational. Il existe également un potentiel croissant de partenariats entre le gouvernement, les autorités locales, les organisations de la société civile, les partenaires au développement et le secteur privé sur l'aspect de renforcement des capacités du contenu local (développement des fournisseurs).

58. L'exploitation minière artisanale et à petite échelle crée des emplois et génère des revenus pour les communautés rurales. Cependant, elle se caractérise par plusieurs défis qui entravent la réalisation de son potentiel de développement. Il s'agit notamment de cadres politiques et réglementaires inadéquats, de capacités techniques limitées pour les mineurs, de services de vulgarisation technique de l'État inadéquats, de zones minières mal explorées, de dommages environnementaux, d'insensibilité au genre et au travail des enfants, du manque d'accès au financement et aux technologies appropriées et d'un manque de formalisation ou de régularisation. Ces défis enferment généralement les acteurs de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle dans un cycle d'opérations de subsistance motivées par la pauvreté qui contribuent à la marginalisation du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'économie nationale dans son ensemble. L'exploitation minière artisanale et à petite échelle doit être intégrée et

soutenue afin d'atténuer ses impacts négatifs et d'améliorer sa contribution à l'économie et aux moyens de subsistance.

59. Le secteur minier artisanal et à petite échelle peut être un moteur de croissance en Afrique s'il est correctement exploité, renforcé et intégré dans les stratégies nationales de développement. Aborder des questions telles que l'inclusion financière et adopter des politiques habilitantes pourrait contribuer à tirer profit du potentiel de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle pour améliorer les moyens d'existence en milieu rural et stimuler l'entreprenariat d'une manière socialement responsable.

60. L'exploitation minière a attiré des IDE importants au cours de ce siècle, en grande partie pour mettre en place les infrastructures nécessaires aux opérations minières (rail/route, ports/terminaux, énergie, eau, TIC, etc.)<sup>13</sup> et cela doit être intégré dans la planification des infrastructures nationales et régionales pour optimiser les synergies. En effet, le PIDA doit utiliser les rentes de ressources minérales<sup>14</sup> pour configurer les investissements dans les infrastructures minières afin de maximiser l'impact collatéral positif sur d'autres secteurs avec de maigres rentes de ressources, comme l'agriculture.

61. En intégrant les marchés africains, la ZLECAf pourrait générer des économies d'échelle qui amélioreraient considérablement la compétitivité et stimuleraient les chaînes de valeur régionales dans le secteur minier, en particulier le secteur des fournisseurs et la production de matières premières à base de minéraux dans l'économie régionale. La contribution du secteur à la croissance économique inclusive et au développement durable de l'Afrique s'en trouverait ainsi renforcée.

### ***Minéraux pour l'énergie***

62. L'énergie elle-même n'est pas un produit de base en raison de la portée limitée du commerce mondial sous ses principales formes, telles que l'électricité (nécessite des connexions de transport coûteuses avec des pertes importantes sur de longues distances<sup>15</sup>) et la chaleur (impossible à transporter de manière viable sur de longues distances). Toutefois, les vecteurs énergétiques commercialisés à l'échelle mondiale sont des produits minéraux, à savoir les combustibles fossiles (pétrole, gaz, charbon) et l'uranium. Ceux-ci font également partie de plusieurs autres chaînes de valeur mondiales, telles que la pétrochimie et les polymères/plastiques (pétrole, gaz et charbon), les engrais (azote provenant du gaz naturel), la métallurgie des métaux ferreux et non ferreux (charbon, coke, robinetterie), les lubrifiants pour machines et équipements (pétrole et charbon), les armements et le médical (uranium).

63. L'Afrique dispose de réserves considérables et de ressources énergétiques variées, notamment de combustibles fossiles et d'énergies renouvelables. Le continent représente plus de 8 % des réserves mondiales de pétrole brut, estimées à plus de 127

<sup>13</sup> Par exemple, pour une nouvelle exploitation minière africaine de minerai de fer, l'infrastructure peut être typiquement constituée de 50% à 70% du besoin total en capital (capex).

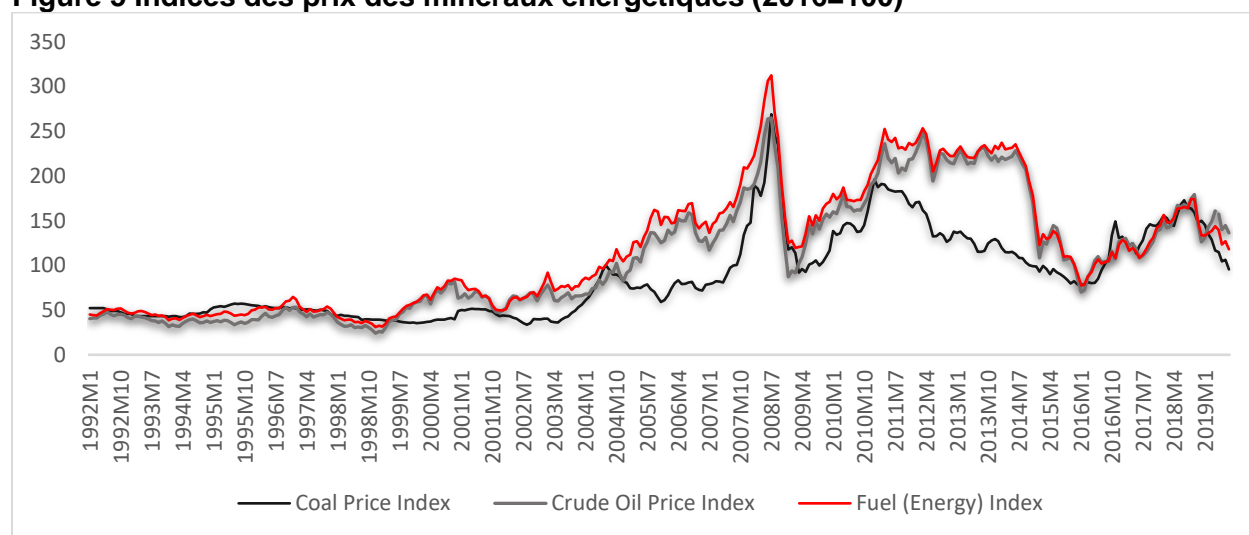
<sup>14</sup> Les « *loyers de ressources* » sont l'excédent après tous les coûts, notamment un retour sur investissement normal

<sup>15</sup> C'est pourquoi il est plus efficace de commercialiser des vecteurs énergétiques tels que le pétrole, le gaz, le charbon et l'uranium.

milliards de barils (3) . Cela ne représente toutefois que la moitié de la part de l'Afrique dans la masse continentale mondiale (20 %) ou de la population mondiale (16 %), ce qui donne à penser qu'il est probable que d'autres découvertes seront faites grâce à des investissements accrus dans l'exploration. L'Afrique représente également environ 7,5 % des réserves mondiales totales de gaz naturel, estimées à environ 15 billions de mètres cubes. 11 % seulement du potentiel hydroélectrique techniquement réalisable de l'Afrique, de plus de 300 GW, est exploité<sup>16</sup> et ses réserves de biomasse ligneuse sont évaluées à plus de 70 milliards de tonnes. Le potentiel d'énergie géothermique sur le continent est estimé à plus de 15 000 MW, principalement concentrés dans les pays de la Vallée du Rift<sup>17</sup>.et le potentiel d'énergie solaire et éolienne en Afrique est également important et disponible dans toutes les régions du continent.

64. Les matières premières énergétiques, en particulier les combustibles fossiles, sont une source majeure de revenus pour les pays exportateurs de pétrole et de gaz en Afrique comme le Nigeria, l'Angola et l'Algérie, représentant entre 50% et 80% des recettes publiques. Bien qu'elle produise près de 10 millions de barils de pétrole brut par jour, ce qui représente environ 10 % de la production mondiale de pétrole brut, la consommation africaine de pétrole brut est la plus faible au monde, avec moins de 4%<sup>18</sup>En outre, plus de 70 % du pétrole brut produit en Afrique est exporté hors du continent et l'Afrique ne dispose que de 3,6 % de la capacité mondiale de raffinage du pétrole, ce qui indique que la plupart des ressources pétrolières du continent ne sont pas pleinement exploitées au niveau national et que les possibilités de valeur ajoutée, de fabrication locale et de commerce sont perdues au niveau local. En termes de gaz naturel, l'Afrique exporte plus de 45% de sa production totale.

**Figure 5 Indices des prix des minéraux énergétiques (2016=100)**



Source: Calculs basés sur le FMI. Portail de données sur les produits de base (2).

<sup>16</sup> IHA. *Hydropower Status Report 2019*

<sup>17</sup> IRENA. *Renewable Energy and Jobs Annual Review 2019*

<sup>18</sup> BP. *BP Statistical Review of World Energy 2018*.

65. Une majorité de pays africains sont également importateurs nets d'énergie, fortement exposés à la volatilité des prix de l'énergie, mettant ainsi en péril leur balance des paiements, comme le montre la figure 5 ci-dessus. Plus de 143 milliards de dollars EU sont dépensés chaque année pour subventionner l'énergie (pétrole, gaz, charbon et électricité) afin de protéger les consommateurs dans les pays africains. Par exemple, le Nigeria dépense en moyenne 5 milliards de dollars par an pour subventionner les carburants. Cela impose un énorme fardeau fiscal aux économies des pays africains et représente un risque énorme pour le développement économique, car la majorité des gouvernements utilisent souvent les recettes nationales pour payer les subventions. De nombreux pays africains subventionnent également l'électricité, dont les tarifs ne reflètent généralement pas les coûts.

66. Malgré l'énorme potentiel énergétique, le secteur énergétique africain se caractérise par une faible capacité et une faible efficacité dans la production d'électricité. Cela s'explique par des coûts élevés, des approvisionnements énergétiques instables et peu fiables, un faible accès à l'électricité, une infrastructure énergétique insuffisante et un manque de capacités institutionnelles et techniques pour utiliser ses énormes ressources. Actuellement, plus de 600 millions de personnes en Afrique n'ont pas accès à l'électricité, tandis que plus de 80 % de la population de l'Afrique subsaharienne dépend de l'énergie de la biomasse pour cuisiner<sup>19</sup>, principalement à l'aide de fourneaux traditionnels à très faible rendement, ce qui a de graves répercussions sur la santé et la mortalité. L'exploitation des ressources énergétiques minérales de l'Afrique s'est également accompagnée de problèmes environnementaux et sanitaires qui, même dans les pays développés, menacent la stabilité et la sécurité politiques, en plus d'exacerber l'impact du changement climatique et d'autres pollutions locales.

67. À l'heure actuelle, de nombreux facteurs contribuent encore au faible taux de valorisation des produits énergétiques en Afrique. Il s'agit notamment du financement, de la faiblesse de la demande intérieure, elle-même due à un faible niveau d'intégration régionale, de politiques inadéquates, d'une mauvaise gouvernance et de faibles niveaux de capacités techniques, etc. Les économies d'échelle sont essentielles à l'investissement en aval dans les combustibles fossiles, et la capacité minimale viable des usines est en constante augmentation. L'échelle d'efficacité minimale d'une raffinerie de pétrole viable est d'au moins 200 000 barils par jour (b/j), soit plus que la consommation de la plupart des pays africains<sup>20</sup>. En conséquence, une stratégie africaine sur les produits énergétiques de base doit inclure des sous-stratégies sur l'intégration régionale afin de réaliser les opportunités de liens en amont et en aval.

68. Le faible niveau de financement public et la faible participation du secteur privé représentent l'un des défis les plus importants pour le développement du secteur énergétique en Afrique. Par exemple, les besoins en infrastructures énergétiques de l'Afrique s'élevaient à environ 63 milliards de dollars EU en 2013, mais seulement 8 milliards de dollars EU ont été investis dans les infrastructures énergétiques cette année-là<sup>21</sup> ce qui laisse un déficit de financement d'environ 55 milliards de dollars par an.

---

<sup>19</sup> IEA. *World Energy Outlook 2017*

<sup>20</sup> La raffinerie de Reliance Jamnagar en Inde a une capacité de 1,24 million de barils par jour (bpj).

<sup>21</sup> APP. *Africa Progress Report 2015*

69. L'absence ou la distorsion des marchés des produits énergétiques de base dans la plupart des pays africains est un autre obstacle majeur, directement lié aux faibles niveaux d'infrastructure et aux problèmes d'accessibilité financière qui ont créé une faible demande en produits énergétiques de base. La transformation et le transport des produits énergétiques nécessitent normalement des infrastructures spécialisées ou de grande envergure, notamment des pipelines, des centrales électriques, des raffineries, etc., qui nécessitent également d'énormes moyens financiers pour être construites. Il n'y a donc pas de grands marchés qui permettraient de réaliser des économies d'échelle pour les investissements dans le secteur de l'énergie. Les faibles niveaux d'industrialisation sur le continent affectent également le niveau de l'offre et de la demande de produits énergétiques, soulignant la nécessité d'une intégration économique régionale.

70. Il existe également des politiques et des institutions inadéquates qui promeuvent les industries à valeur ajoutée et les fournisseurs de produits énergétiques en Afrique. Là où de telles politiques et institutions existent, la mise en œuvre des politiques et réglementations est faible, ce qui conduit à des marchés non coordonnés et à une production inefficace qui entrave la création de valeur ajoutée et le développement des fournisseurs de produits énergétiques. Par exemple, des pays comme le Nigeria luttent encore pour mettre fin au torchage du gaz.

71. Le développement du secteur de l'énergie en Afrique est également gravement affecté par la faiblesse des capacités et des compétences techniques nécessaires à la mise en place et à l'entretien des infrastructures qui permettront une transformation et un approvisionnement efficaces des produits énergétiques. Actuellement, l'Afrique raffine et transforme une petite partie des produits énergétiques qu'elle produit, en partie à cause de l'insuffisance des capacités de compétences. L'absence de cadres et de stratégies pour encourager l'innovation et le transfert de technologie entrave l'absorption et l'adoption des technologies dans ce secteur.

72. La mauvaise gouvernance constitue également un obstacle majeur au développement du secteur énergétique en Afrique. Au fil des ans, les conflits, la corruption, la bureaucratie, etc. ont conduit à une mauvaise gestion des ressources énergétiques de l'Afrique. Le plus souvent, dans les pays riches en ressources naturelles, des concessions et des droits d'exploration douteux ont été accordés à des sociétés sans que l'on se demande comment ces pays pourraient tirer le meilleur parti de ces ressources.

73. Le plus souvent, les décideurs, les institutions et les autres parties prenantes, en particulier le secteur privé national, ne disposent pas d'informations sur les opportunités et les marchés potentiels dans le secteur de l'énergie. Il n'existe pas non plus de bases de données et de systèmes d'information cohérents à différents niveaux, ce qui permettra de suivre le commerce et les marchés. Il en résulte de faibles niveaux de réponses politiques et stratégiques dans le secteur de l'énergie.

74. Malgré les défis, les énormes réserves et la variété des ressources énergétiques du continent offrent à l'Afrique de grandes opportunités pour améliorer l'accès à l'énergie, accélérer la croissance économique et l'industrialisation, réduire la pauvreté et maximiser

les revenus des produits énergétiques par la création de valeur ajoutée et la diversification. Le secteur de l'énergie offre la possibilité de fournir de l'électricité à plus de 600 millions de personnes jusqu'à présent privées d'accès (plus de 55 % des Africains subsahariens). Avec un taux de croissance annuel d'environ 6 % de la demande d'énergie sur le continent<sup>22</sup>, la demande de produits et services énergétiques offre des opportunités pour le développement de tous types de systèmes énergétiques, notamment ceux utilisant des combustibles fossiles et renouvelables aux niveaux local, national et régional.

75. En outre, les énormes ressources énergétiques du continent offrent également de nombreuses possibilités de promouvoir le commerce régional et l'intégration entre les États membres (4). En outre, les ressources énergétiques sont inégalement réparties, d'où la nécessité d'échanges commerciaux entre les pays et les régions (4). Par exemple, la plupart des réserves de pétrole sont concentrées en Afrique du Nord et de l'Ouest. Il pourrait en résulter la nécessité de fournir du pétrole et du gaz à d'autres régions par le biais d'infrastructures énergétiques régionales, ce qui faciliterait la création et l'expansion de marchés ainsi que l'intégration régionale. Actuellement, il n'y a pratiquement pas de commerce entre les pays africains en termes de produits pétroliers. En 2018, l'Afrique s'est procuré 9 milliards de dollars de pétrole brut en Afrique et 10,4 milliards de dollars à l'extérieur de l'Afrique (près de 50 %), tandis que la même année, elle s'est procurée 6,7 milliards de produits pétroliers (principalement des combustibles liquides) en Afrique et a importé 39,5 milliards de dollars (seulement 14,5 %) de l'Afrique.

76. L'exploitation, le transport, le commerce et l'utilisation des ressources énergétiques ont le potentiel de créer des emplois importants tout au long des chaînes de valeur, en plus de fournir les intrants nécessaires pour promouvoir le développement économique dans d'autres secteurs. En Asie, par exemple, les énergies renouvelables ont créé environ 6 à 7 millions d'emplois. Cela donne à l'Afrique l'occasion de reproduire les enseignements tirés dans d'autres régions du monde.

77. Il semble que le développement d'un système énergétique efficace sur le continent nécessitera l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies cohérentes, fiables et favorables dans le secteur énergétique. Le besoin de fixer des objectifs clairs et réalisables dans le secteur semble évident, par exemple la proportion de produits énergétiques qui devraient être transformés en Afrique et les objectifs de contenu local du secteur énergétique, ainsi que des directives claires sur le commerce des produits énergétiques, aux niveaux international et national.

78. L'Afrique continuera de jouer un rôle important sur les marchés mondiaux de l'énergie à mesure que l'on découvrira de plus en plus de ressources, en particulier de pétrole et de gaz. Les produits énergétiques de base continueront également à jouer un rôle central dans la croissance économique et les recettes de nombreux pays africains. Cependant, l'Afrique reste le continent où le niveau d'industrialisation est le plus bas, malgré les énormes ressources qu'il recèle. La volatilité des prix des matières premières énergétiques, en particulier des prix du pétrole et du gaz, les conflits sociaux et politiques et la mauvaise gestion ont également considérablement réduit les gains provenant des

---

<sup>22</sup> **PIDA.** *PIDA Market Demand Study*

recettes d'exportation dans la plupart des pays disposant de ressources en combustibles fossiles. Ainsi, afin de réduire leur dépendance à l'égard des produits de base « *bruts* », ces pays doivent diversifier leurs sources de revenus, par le biais de la valeur ajoutée des produits énergétiques, du développement des intrants (contenu local) et de la diversification sectorielle. Le développement des infrastructures et des systèmes énergétiques qui permettront la création de marchés en Afrique, ainsi que la promotion de l'industrialisation, sont d'une importance cruciale si l'Afrique veut tirer le meilleur parti de ses ressources énergétiques substantielles.

### Chapitre 3: La stratégie

79. Le présent chapitre présente l'orientation stratégique (c'est-à-dire les énoncés de vision et de mission), les piliers, les questions, les objectifs et les actions décrivant la façon dont l'Afrique peut utiliser ses produits de base pour promouvoir une industrialisation durable, la diversification économique, la transformation structurelle et le développement.

#### **Énoncé de la vision**

80. « *Produits de base contribuant à une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale* »<sup>23</sup>.

#### **Énoncé de la mission**

81. « *Utilisation optimale des produits de base africains pour favoriser la création de valeur ajoutée, l'industrialisation durable et le commerce en vue d'un développement transformateur et inclusif* ».

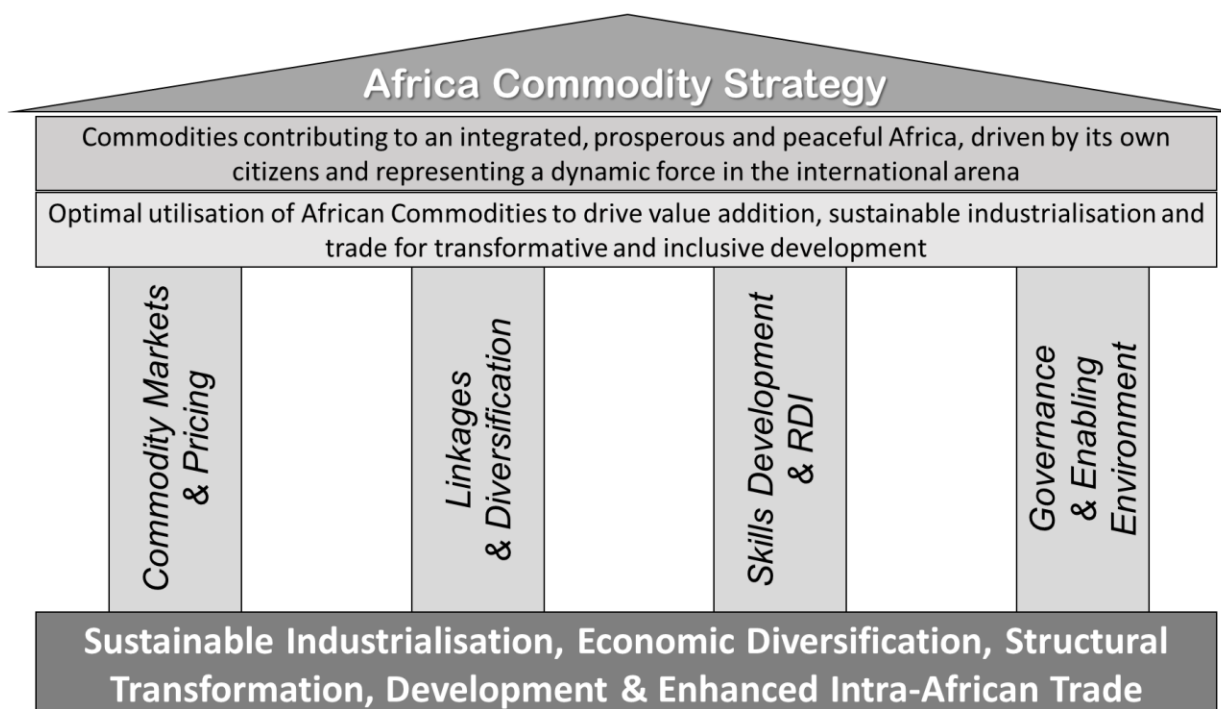
#### **Piliers stratégiques**

- (i) Le premier pilier couvre les **marchés et les prix des produits de base** et aborde les questions stratégiques suivantes : marchés financiers et des capitaux ; environnement concurrentiel ; bourses de produits et volatilité des prix ; pouvoir des producteurs.
- (ii) Le deuxième pilier concerne **les liens et la diversification**, en mettant l'accent sur la gestion et l'utilisation durable des ressources naturelles, le développement des chaînes de valeur régionales, le développement des infrastructures, le développement des systèmes d'infrastructure de qualité (SIQ).
- (iii) Le troisième pilier traite de la **gouvernance** et de la mise en place d'un environnement favorable, en tenant compte des politiques juridiques et réglementaires ainsi que des questions relatives aux droits de l'homme.
- (iv) Le quatrième pilier est axé sur **le développement des compétences et la recherche et le développement (R-D)**, l'accent étant mis sur la main-d'œuvre qualifiée, l'entrepreneuriat, la technologie et l'innovation.

82. L'organigramme suivant illustre les relations entre les énoncés de vision et de mission, les piliers stratégiques et les résultats attendus.

---

<sup>23</sup> VMA : « *Exploitation transparente, équitable et optimale des ressources minérales pour soutenir une croissance durable et un développement socio-économique global* »



### Pilier 1: Marchés et prix des produits de base

83. L'Afrique est fortement tributaire des produits de base pour ses recettes d'exportation, les recettes de l'État, l'emploi et les moyens de subsistance. C'est un preneur de prix sur les marchés internationaux<sup>24</sup> de matières premières qui se caractérisent par une forte volatilité des prix. Cette instabilité des recettes d'exportation des pays africains affecte la capacité du continent à planifier et à mettre en œuvre ses projets de développement.

84. L'Afrique a besoin de marchés de produits de base structurés qui offrent une plateforme permettant aux acteurs de la chaîne de valeur de s'engager dans des transactions de produits de base qui se font par des canaux formels avec des coûts de transaction réduits et une transparence accrue, tout en étant guidés par les règles et réglementations africaines appropriées. Cela implique des marchés sur lesquels les producteurs, les maisons de commerce et les institutions financières s'associent et proposent des instruments financiers qui répondent aux besoins spécifiques des pays africains, notamment la nécessité d'une gestion visant à atténuer les risques. Cela aidera les citoyens africains à tirer le meilleur parti de leurs produits de base.

85. 85. Les principales questions stratégiques identifiées dans le cadre du premier pilier sont les suivantes :

- (i) Marchés financiers et des capitaux

<sup>24</sup> À l'exception des diamants (cartel DTC) et, dans une certaine mesure, du pétrole (cartel OPEP)

- (ii) Environnement favorable
- (iii) Marchés structurés de matières premières
- (iv) Volatilité des prix
- (v) Puissance du producteur

### **Question stratégique 1 - Marchés financiers et des capitaux**

86. Les marchés financiers et de capitaux sont généralement utilisés pour l'investissement, le financement, l'assurance (par exemple la garantie des exportations) et la production. Malheureusement, l'Afrique se trouve à la croisée des chemins car elle est confrontée à des défis en raison du sous-développement des marchés financiers et des marchés de capitaux nationaux et régionaux, ainsi que des risques élevés associés à la conduite des affaires.

#### ***Objectifs stratégiques:***

- (i) Développer des marchés financiers et de capitaux africains efficaces et compétitifs.**
- (ii) Développer une Banque africaine de développement industriel et des fonds de capital-risque bien capitalisés.**
- (iii) Réduire au minimum les risques associés à la conduite des affaires.**

#### ***Actions stratégiques :***

- (i) Créer des politiques de soutien, harmoniser les cadres réglementaires et entreprendre d'autres actions nécessaires aux niveaux national, régional et continental pour des marchés financiers et de capitaux efficaces et compétitifs.
- (ii) Permettre la libre circulation des capitaux à travers le continent.
- (iii) Créer une Banque africaine de développement industriel et des fonds de capital-risque.
- (iv) Favoriser les partenariats public-privé dans la mise en place des infrastructures nécessaires sur les marchés financiers et les marchés de capitaux.
- (v) Faciliter la conduite des affaires et atténuer les risques financiers.
- (vi) Promouvoir et stimuler les investissements directs étrangers axés sur le développement de la chaîne de valeur des produits de base.

## Question stratégique 2 - Environnement favorable

87. La principale préoccupation tourne autour de la nécessité de créer et d'institutionnaliser des politiques, des lois et un environnement qui facilitent des pratiques équitables et compétitives. Le Protocole de la ZLECAf sur les politiques en matière de concurrence, les protocoles et les cadres, ainsi que l'Union douanière continentale envisagée avec un tarif extérieur commun (TEC), offrent à l'Afrique la possibilité de créer un environnement concurrentiel intégré pour la croissance et la durabilité du secteur des produits de base, ainsi qu'une protection contre la concurrence déloyale<sup>25</sup>.

### A. Objectif stratégique :

88. Créer un environnement africain propice grâce à la politique et au droit de la concurrence et à la protection contre la concurrence déloyale grâce à des tarifs d'importation appropriés, en s'appuyant sur les meilleures pratiques aux niveaux national et régional.

### B. Action stratégique :

89. Mise en place d'une politique de concurrence nationale et régionale et d'institutions juridiques conformes au cadre de la ZLECAf, ainsi que d'un TEC africain pour lutter contre les subventions et le dumping des produits de base.

## Question stratégique 3 - Marchés structurés des produits de base :

90. Les bourses de produits de base ont le potentiel d'offrir des instruments et des solutions qui créent la transparence et la liquidité du marché, atténuent les risques (par exemple, l'importance de la détermination des prix et la réduction de la volatilité des prix), stimulent les liens avec le marché, débloquent le financement du commerce et l'information du marché, et définissent des procédures et normes commerciales qui favorisent le commerce. Elles peuvent également accroître l'épargne, réduire l'insécurité alimentaire et permettre une plus grande démocratisation de l'économie.

91. Cependant, il faut du temps et des efforts pour accroître la participation et développer les systèmes de réglementation nécessaires pour gagner la confiance et protéger les acteurs. En outre, les instruments commerciaux et financiers nécessaires doivent être développés en même temps que la compréhension de la périssabilité des denrées agricoles. Une approche systémique régionale s'impose, où, par exemple, un entrepôt peut être vérifié électroniquement pour accroître la certitude que les produits sont réellement disponibles. Les bourses de produits de base sont des lieux de commerce agricole, minier ou énergétique, mais pas souvent tous réunis en un seul lieu. Les bourses ont tendance à se spécialiser dans l'un des trois groupes de produits de base et à ne pas se répartir initialement sur un trop grand nombre de régimes de produits

---

<sup>25</sup> Mettre à jour les données, le cas échéant, au moment de l'adoption du document de stratégie (l'Afrique du s'occupera de son élaboration)

de base. Cela permet une plus grande spécialisation et un meilleur fonctionnement de l'entreprise.

92. Les bourses de produits de base qui réussissent en Afrique sont rares et loin d'avoir réussi à instaurer la confiance entre les producteurs, les vendeurs, les acheteurs et les gestionnaires des bourses de produits de base. Il n'y a pas d'échanges de minéraux/métaux africains en état de fonctionnement, malgré une production minérale substantielle. Les exceptions notables en matière de produits agricoles sont le *SAFEX* sud-africain et l'*Ethiopian Commodity Exchange (ECX)*. Cette dernière avait besoin d'une gestion forte et dévouée, associée à des investissements de capitaux importants et à des solutions technologiques innovantes et inclusives pour relier efficacement tous les acteurs (c'est-à-dire les producteurs, les entrepositaires, les négociants, les courtiers et les services indépendants d'échange et d'inspection). La base du succès d'une bourse de produits de base est par conséquent la confiance qu'on lui accorde, qui prend du temps à se construire et à se faire reconnaître dans l'ensemble du pays ou de la région. Par conséquent, il vaudrait mieux développer les bourses africaines de produits de base fonctionnelles existantes pour desservir l'ensemble de la région (CER) des entrepôts certifiés, et construire de nouvelles bourses de produits de base dans les régions qui en sont dépourvues (par exemple, la CEDEAO).

93. Il est important que les gouvernements créent un environnement dans lequel les prix sont facilement identifiables et convenus, dans lequel les prix ne fluctuent pas énormément, qu'ils reflètent correctement l'abondance ou la rareté des ressources et dans lequel les producteurs et les vendeurs de produits de base reçoivent chacun une part plus juste et garantie du prix, qui reflète sa valeur réelle.

#### **A. Objectifs stratégiques :**

- (i) Des bourses de produits de base fonctionnelles et réputées dans toutes les grandes régions d'Afrique, couvrant tous les principaux groupes de produits (agriculture, minéraux/métaux et vecteurs énergétiques).
- (ii) Adoption de technologies et de pratiques de pointe pour le commerce des produits de base et l'identification et la disponibilité des données du marché.
- (iii) Mise en place de tarifs extérieurs communs (TEC) régionaux viables et d'une capacité d'application effective, afin de lutter contre la concurrence déloyale, notamment celle causée par les subventions à la production de produits de base dans les pays développés.
- (iv) L'amélioration des recettes des producteurs de produits de base et des économies africaines, grâce à une planification à plus long terme et à la conclusion de contrats futurs comme moyen de stabiliser et de

sécuriser les commandes et de promouvoir un bon comportement sur le marché.

- (v) Accroissement des échanges intrarégionaux de produits de base en volume et en valeur, augmentation des revenus des producteurs et plus grande stabilité des prix tant pour les vendeurs que pour les acheteurs.
- (vi) Promouvoir les marchés des produits de base numériques en supprimant les systèmes à « *cri ouvert* », augmentant ainsi la transparence et l'accès à un plus grand nombre d'acteurs.

### **Actions stratégiques :**

- (i) Étudier la régionalisation des bourses africaines de produits de base existantes, fonctionnelles et réputées, qui pourraient desservir leurs CER au sens large.
- (ii) Identifier des emplacements appropriés pour la création de bourses de produits de base régionales qui fonctionnent bien dans les CER qui n'ont pas déjà une bourse de produits de base réputée ou qui n'ont pas une bourse de produits de base négociant tous les principaux groupes de produits.
- (iii) Renforcer les institutions d'études de marché travaillant sur les marchés des produits de base et développer des liens avec les établissements de crédit existants (explorer les liens possibles avec des bourses telles que ECX ou SAFEX en tant que méthode plus rapide, afin de démontrer des ventes accrues et plus équitables sur les marchés ouverts, tout en réduisant les coûts).
- (iv) Organiser des campagnes régionales pour mobiliser les parties prenantes et les ressources, et sensibiliser les bourses de produits de base en Afrique aux pratiques commerciales.
- (v) Inciter le secteur privé à mettre en place ou à renforcer les infrastructures matérielles et non matérielles nécessaires à la création de bourses de produits de base reliant les vendeurs et les acheteurs de manière plus transparente et plus rapide.
- (vi) Obtenir la technologie appropriée et dispenser la formation nécessaire à son utilisation, au besoin.

- (vii) Travailler avec *Afrexim Bank* et d'autres banques d'import-export (*EXIM banks*) pour développer des instruments de financement pour le commerce intra-africain des produits de base par le truchement de bourses de produits de base africaines opérationnelles et fiables.
- (viii) Renforcer les associations de producteurs de produits de base.

#### **Question stratégique 4 - Prix et volatilité des prix:**

94. Les principales préoccupations portent sur les erreurs d'évaluation des prix, la volatilité des prix et la tendance à la baisse des prix des produits de base. Pour faire face à ce problème, les pays africains doivent envisager de mettre en place et de renforcer des mécanismes pour anticiper et limiter les impacts de la crise et de la volatilité des prix.

##### **A. Objectifs stratégiques :**

- (i) Mettre en place des mécanismes pour anticiper et atténuer l'impact de la volatilité des prix.
- (ii) Éliminer les erreurs d'établissement des prix commerciaux et les prix de transfert illégaux.

##### **B. Actions stratégiques :**

- (i) Faciliter l'adoption d'instruments de gestion des risques, tels que les techniques de couverture.
- (ii) Créer des fonds souverains, le cas échéant, pour atténuer les baisses des prix des produits de base (fonds de stabilisation) et assurer leur bonne gestion sur la base des meilleures pratiques au niveau mondial.
- (iii) Renforcer les institutions nationales, régionales et continentales compétentes qui supervisent les prix de transfert illégaux.
- (iv) S'il y a lieu, collaborer avec le Cadre inclusif de l'OCDE/G20 sur l'érosion de base et le transfert des bénéfices<sup>26</sup> pour réduire les erreurs d'évaluation des prix dans le commerce.<sup>27</sup>
- (v) Renforcer la capacité des institutions responsables du commerce international, telles que les autorités douanières, fiscales et d'audit, de manière à ce qu'elles soient en mesure d'empêcher les prix de transfert.

<sup>26</sup> BEPS: Érosion de base et transfert des profits (plus de 130 pays collaborent à cet effet et plus de 85 pays ont signé l'Instrument multilatéral sur l'érosion de base et le transfert des profits)

<sup>27</sup> **OECD.** Cadre inclusif de l'OCDE/G20 sur l'érosion de base et le transfert des bénéfices

- (vi) Promouvoir des programmes de protection sociale qui réduisent les effets de la volatilité des prix sur l'économie et les personnes vulnérables.
- (vii) Promouvoir l'utilisation des applications CTRM (Négoce de produits de base et gestion des risques).

### **Question stratégique 5 - Pouvoir des producteurs de produits de base :**

95. La production et le potentiel des produits de base africains pourraient dans certains cas être suffisamment importants pour influencer les prix et les investissements en Afrique tout au long de leurs chaînes de valeur<sup>28</sup>. Pour les diamants, les États africains ont déjà utilisé leur pouvoir de production pour stabiliser les prix et sécuriser les investissements dans la chaîne de valeur (par le truchement du système DTC<sup>29</sup> 'sights').

96. Il existe plusieurs autres produits de base pour lesquels l'Afrique pourrait disposer d'un pouvoir de production potentiel grâce à une commercialisation coordonnée, comme le platine (et d'autres MGP<sup>30</sup>), le cobalt, le chrome, le manganèse, le cacao, la vanille, le taro, le sorgho, la noix de cajou et le kola, notamment.

97. La Vision minière régionale de l'Afrique australe (SADC RMV) appelle à une stratégie sur la réalisation d'un potentiel d'énergie des producteurs régionaux (section 7.2.11., p56). Cependant, cela serait beaucoup plus viable au niveau continental, avec une plus grande part mondiale de la production et de la production potentielle<sup>31</sup>.

#### **A. Objectifs stratégiques:**

- (i) Identifier les produits de base africains qui pourraient avoir un pouvoir de production potentiel pour stabiliser les prix et construire les chaînes de valeur des produits de base.
- (ii) Configurer des systèmes de commercialisation coopérative pour réaliser le pouvoir du producteur, là où c'est viable.
- (iii) Mettre en place des systèmes de marché conjoints pour les produits de base sélectionnés afin d'atténuer la volatilité des prix et de développer leurs chaînes de valeur des produits de base.

#### **B. Actions stratégiques :**

---

<sup>28</sup> La nouvelle Vision minière régionale (RMV) de la SADC contient également une stratégie sur la réalisation de l'énergie potentielle des producteurs (section 7.2.11. The regional potential producer power value chains, p56) (18).

<sup>29</sup> DTC: Diamond Trading Company (De Beers in partnership with African producer states)

<sup>30</sup> MGP : Métaux du groupe platine

<sup>31</sup> « *production potentielle* » pour les produits minéraux : part des ressources/réserves et pour les produits agricoles : part des zones climatiques appropriées.

- (i) Faciliter l'analyse des produits de base africains qui peuvent avoir un pouvoir de production potentiel grâce à une part importante de la production et/ou des ressources mondiales, l'inélasticité relative de la demande et l'inélasticité relative de l'offre.
- (ii) Soutenir la configuration de systèmes de commercialisation conjoints viables pour les produits de base sélectionnés afin d'assurer le pouvoir des producteurs, notamment le financement des stocks, d'équilibrer l'offre et la demande et de répartir équitablement les investissements dans la chaîne de valeur (liens en arrière et en avant).
- (iii) Créer des organismes de commercialisation des produits de base des producteurs, éventuellement en collaboration avec des producteurs non africains, afin de stabiliser les prix et de tirer parti des investissements dans la chaîne de valeur.
- (iv) Mettre en place des systèmes de contrôle pour assurer la bonne gestion des organismes de commercialisation des produits de base, sur la base des meilleures pratiques au niveau mondial.

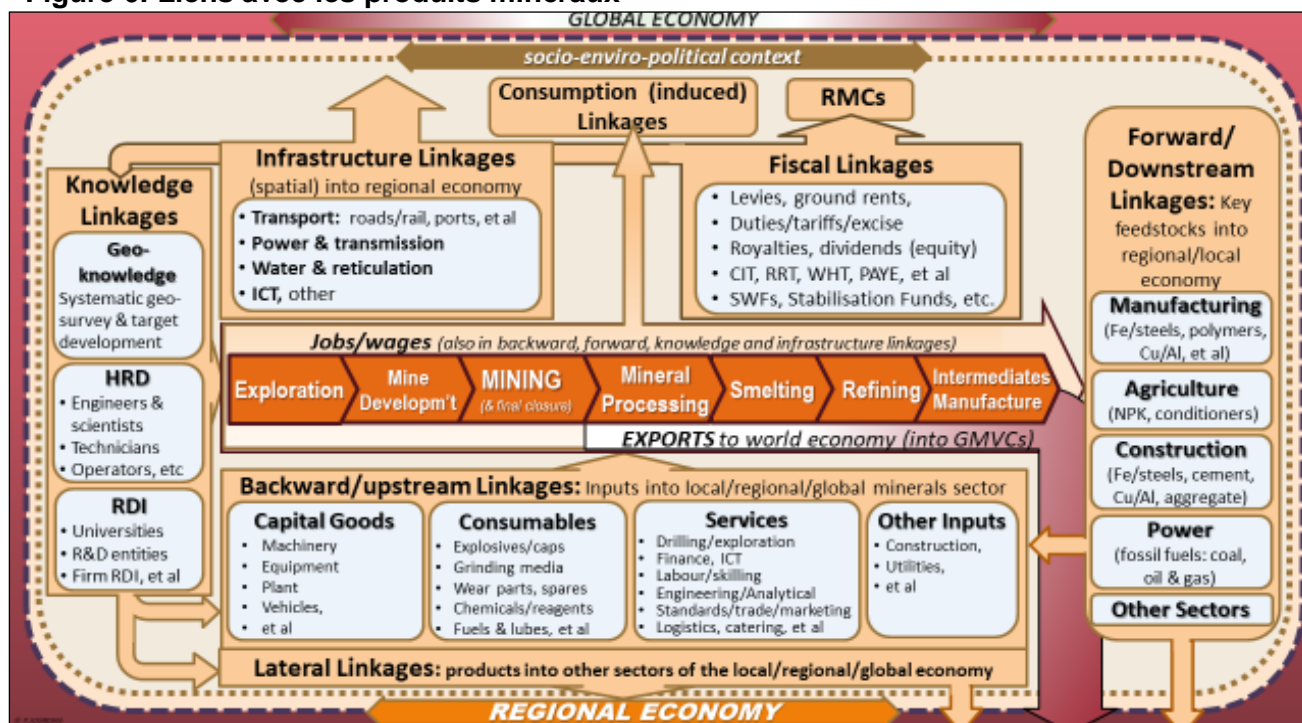
## **Pilier 2: Liens et diversification**

98. Pour parvenir au développement industriel, à l'amélioration du commerce et à la sécurité alimentaire dans les pays exportateurs de produits de base, il faut établir des liens efficaces entre la production de produits de base et leur exportation et diversifier les économies concernées.

99. Le renforcement des liens dans le secteur des produits de base suppose l'examen des liens en amont (fournisseurs/marchés d'intrants) et en aval (transformateurs de produits), ainsi que des liens horizontaux et intersectoriels. Il s'agit là de voies importantes et attrayantes pour le développement industriel. L'établissement de liens dans le secteur des produits de base favorisera également la diversification économique.

100. La diversification dans les économies productrices de produits de base concerne le développement de nouveaux produits dans les chaînes de valeur existantes, le développement de nouvelles chaînes de valeur et les liens entre les produits de base, l'industrialisation et la croissance économique. Cela implique également le développement de « *liens latéraux* » à partir des liens en amont et en aval impliquant des produits pour d'autres secteurs que les chaînes de valeur des produits de base. Une représentation graphique des maillons de la chaîne de valeur des produits minéraux, provenant de la Vision minière africaine de l'UA et de la Vision minière régionale de la SADC, est reproduite à la Figure 6 ci-dessous. Les maillons de la chaîne de valeur des produits agricoles seraient très similaires.

Figure 6: Liens avec les produits minéraux



Source: SADC. Élaboration d'une vision minière régionale pour la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Gaborone : SADC, 2019.

101. Le renforcement des liens et la diversification du secteur des produits de base exigent l'examen de questions stratégiques telles que l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles ; la création de la valeur ajoutée et l'intégration des chaînes de valeur nationales et régionales dans les chaînes de valeur continentales, en plus du marché mondial ; ainsi que la création d'infrastructures solides, notamment de Systèmes d'infrastructures de qualité, pour assurer la compétitivité globale de nos économies et régions.

102. Les principales questions stratégiques identifiées dans le cadre du pilier 2 sont les suivantes :

- (i) Gestion et utilisation durable des ressources naturelles
- (ii) Développement de la chaîne de valeur régionale
- (iii) Développement des infrastructures
- (iv) Développement de Systèmes d'infrastructure de qualité.

### Question stratégique 1 - Gestion et utilisation durable des ressources naturelles

**Objectif stratégique :**

- (i) Assurer une croissance durable et inclusive par la gestion et l'utilisation durable des ressources naturelles.
- (ii) Maximiser les opportunités de maillage de la chaîne de valeur des produits de base, conformément à la Vision minière africaine.

**Actions stratégiques :**

- (i) Élaborer et harmoniser les politiques et réglementations du secteur des produits de base régissant la gestion et l'utilisation durable des ressources naturelles, qui devraient être harmonisées avec les cadres et instruments/outils continentaux et mondiaux ayant un fort contenu local et régional et des dimensions d'inclusion sociale.
- (ii) Doter les organismes de réglementation à différents niveaux d'outils et de systèmes appropriés pour mettre en œuvre efficacement des politiques et des réglementations sectorielles spécifiques.
- (iii) Renforcer les capacités des parties prenantes concernées à tous les niveaux par l'établissement de liens nouveaux et/ou le renforcement des liens avec les centres d'excellence régionaux et nationaux existants.
- (iv) Élaborer des plateformes de diffusion et de partage des politiques d'information sur le marché et des meilleures pratiques en matière de gestion et d'utilisation durable de toutes les ressources naturelles à l'intention de toutes les parties prenantes.
- (v) Promouvoir l'utilisation d'applications numériques de gestion des produits de base.

**Question stratégique 2 - Développement de la chaîne de valeur**

**A. Objectif stratégique :**

Promouvoir des chaînes de valeur nationales et régionales compétitives, inclusives et responsables afin de maximiser les opportunités de liens et d'une meilleure intégration dans les marchés locaux, régionaux et continentaux, ainsi que dans les marchés mondiaux.

**B. Actions stratégiques :**

- (i) Élaborer des stratégies régionales de produits de base au niveau de la Communauté économique régionale (CER) pour les chaînes de valeur des produits agricoles et des produits minéraux.
- (ii) Développer des cadres réglementaires nationaux et régionaux de la chaîne de valeur des produits de base, qui reconnaissent le contenu régional et local, harmonisés avec les initiatives continentales existantes (PDDAA, AIDA, VMA, etc.), qui tirent parti des opportunités créées par la ZLECAf en fonction des avantages comparatifs des pays et régions.
- (iii) Donner la priorité au développement des chaînes de valeur des produits de base afin de fournir les principales matières premières pour la croissance, le développement et le commerce intra-africain, par rapport aux matières premières destinées aux marchés extra-africains.
- (iv) Créer et/ou renforcer les zones économiques spéciales intégrées existantes (notamment les parcs industriels et agro-industriels, les zones de promotion des exportations, les pépinières d'entreprises innovantes, les parcs technologiques) aux niveaux national et régional, en mettant l'accent sur le développement des chaînes de valeur des produits de base.
- (v) Créer, encourager et renforcer les cadres et les projets visant à promouvoir les chaînes de valeur transfrontalières des produits de base, grâce à des incitations et à l'élimination des barrières tarifaires et des barrières non tarifaires.
- (vi) Faciliter le développement de l'industrie manufacturière locale en offrant des mesures incitatives ciblées (fiscalité, réglementation, services de développement des entreprises, etc.) pour appuyer le développement de la chaîne de valeur des produits de base.
- (vii) Créer des plateformes d'engagement entre le gouvernement, le secteur privé (producteurs de produits de base, fournisseurs d'intrants et transformateurs), les entités étatiques et d'autres parties prenantes pour mettre en œuvre une vision, une politique et une stratégie communes. Obtenir des ressources pour appuyer l'établissement de liens entre les produits de base.

- (viii) Adopter des outils et des instruments numériques pour optimiser les chaînes de valeur des produits de base en matière de développement.

### **Question stratégique 3 - Développement d'infrastructures résilientes**

#### **A. Objectif stratégique :**

Optimiser la performance des chaînes de valeur des produits de base par le développement d'infrastructures nécessaires durables et intégrées et améliorer l'accès aux infrastructures.

#### **B. Actions stratégiques :**

- a) Planifier, concevoir et mettre en œuvre des projets de développement d'infrastructures résilientes aux niveaux national, régional et continental pour faciliter le commerce, la création de valeur ajoutée et les industries de fournisseurs, le long des chaînes de valeur des produits de base, grâce à des mécanismes de financement novateurs tels que les partenariats public-privé (PPP) et les fonds de capital-risque.
- b) Donner la priorité à l'élaboration des composantes nationales des projets d'infrastructure transfrontaliers, notamment les initiatives régionales existantes.
- c) Encourager la coopération entre les États membres de l'UA et les CER pour attirer les investissements dans le développement d'infrastructures durables afin de faciliter une plus grande valorisation des produits de base et le développement de la chaîne de valeur régionale, conformément aux objectifs de la ZLECAf.
- d) Accorder aux pays ou aux entreprises l'accès aux produits de base afin de tirer parti d'un financement favorable des infrastructures, compte tenu de la nécessité d'une évaluation appropriée des ressources.
- e) Tirer parti des rentes sur les ressources, en particulier celles provenant de l'extraction de produits minéraux, pour établir une infrastructure configurée à être utilisée par d'autres secteurs.
- f) Bâtir et renforcer les institutions qui fournissent une infrastructure souple intégrée afin de simplifier et de rendre les cadres réglementaires plus conviviaux.
- g) Renforcer les liens avec les initiatives d'intégration régionale afin de créer des économies d'échelle pour de nouveaux investissements dans les infrastructures régionales.

## Question stratégique 4 - Développement de systèmes d'infrastructure de qualité

### **C. Objectif stratégique :**

Promouvoir la production, le commerce et la consommation durables de produits à valeur ajoutée par le développement et l'harmonisation des systèmes d'infrastructure de qualité.

### **D. Actions stratégiques :**

- a) Au niveau continental, harmoniser la politique de qualité pour un cadre réglementaire cohérent en ce qui concerne les obstacles techniques au commerce au moyen d'annexes OTC/SPS au protocole de la ZLECAf sur le commerce des marchandises.
- b) Promouvoir la mise en place de systèmes nationaux, régionaux et continentaux d'infrastructure de qualité basés sur les meilleures pratiques internationales.
- c) Créer et renforcer les institutions d'infrastructure de qualité et les plateformes panafricaines telles que l'Infrastructure panafricaine de qualité (PAQI), afin d'améliorer la compétitivité du secteur des produits de base.
- d) Promouvoir la mise en place d'Accords de reconnaissance mutuelle (ARM) entre les Communautés économiques régionales (CER).
- e) Renforcer la capacité des producteurs de produits de base, des bénéficiaires et des fournisseurs d'intrants à respecter les normes de qualité.

### **Pilier 3: Gouvernance et environnement favorable**

103. La gouvernance implique le respect de l'État de droit, la paix et la stabilité, la minimisation des conflits, le respect des droits de l'homme et l'inclusion (équilibre entre les hommes et les femmes, engagement actif de tous les citoyens africains, entre autres) au moyen de politiques intégrées, cohérentes et prévisibles. Elle implique également des institutions juridiques pertinentes et efficaces (aux niveaux national, régional et continental).

104. Un environnement favorable est déterminé par l'élaboration et la mise en œuvre appropriées de politiques et de législations nationales, régionales et continentales qui permettent à toutes les parties prenantes (secteurs privé et public) de jouer leurs rôles respectifs dans l'économie.

105. L'absence d'une bonne gouvernance et d'un environnement favorable peut conduire les pays à opérer dans des conditions politiques et économiques compromises. Il peut en résulter, entre autres inconvénients, une faible productivité, des politiques inappropriées, l'application discrétionnaire des lois et règlements, la corruption, les violations des droits de l'homme et le développement non durable.

106. À cet égard, le troisième pilier couvre la gouvernance d'entreprise, politique, sociale, économique et environnementale des politiques et législations appropriées et prévisibles relatives aux chaînes de valeur des produits de base.

107. Les questions stratégiques identifiées dans le cadre du troisième pilier sont classées en deux catégories : la gouvernance et l'environnement favorable, subdivisées comme suit :

#### **GOVERNANCE :**

- (i) Gouvernance politique et institutionnelle.
- (ii) Gouvernement d'entreprise.
- (iii) Gouvernance sociale et inclusion sociale.
- (iv) Gouvernance économique.
- (v) Gouvernance environnementale.

#### **ENVIRONNEMENT FAVORABLE :**

- (vi) Environnement politique et juridique/réglementaire.
- (vii) Droits de l'homme.
- (viii) Régime foncier et répartition des terres.

## Question stratégique 1 - Gouvernance politique et institutionnelle

### A. *Objectif stratégique :*

Adhésion à des cadres de gouvernance politique efficaces pour le développement des chaînes de valeur des produits de base.

### B. *Actions stratégiques :*

- a) Promouvoir le leadership méritocratique dans le secteur public, parallèlement à l'accélération des compétences des groupes sous-représentés.
- b) Mettre en place et maintenir des institutions juridiques et politiques indépendantes et crédibles pour garantir l'application impartiale de l'état de droit.
- c) Renforcer la capacité des institutions publiques à faire appliquer les lois et les politiques concernant la gestion des ressources en produits de base.
- d) Appliquer les lois et règlements par le biais d'institutions crédibles et indépendantes et mettre en place des institutions pour suivre et faciliter le développement des chaînes de valeur des produits de base.

## Question stratégique 2 - Gouvernance d'entreprise

### A. *Objectif stratégique :*

Concevoir et mettre en œuvre des cadres de gouvernance d'entreprise fondés sur les meilleures pratiques.

### B. *Actions stratégiques :*

- a) Mettre en place des lois et des règlements sur la responsabilisation et la transparence des entreprises afin d'assurer une bonne citoyenneté d'entreprise.
- b) Légiférer en matière de responsabilité sociale des entreprises conformément aux plans de développement nationaux et régionaux.
- c) Promouvoir et faire respecter les lois appropriées (risques pour l'entreprise, le travail, la santé et la sécurité au travail, la syndicalisation et les droits du travail).
- d) Promouvoir des codes de bonne éthique commerciale.

### Question stratégique 3 - Gouvernance sociale et inclusion sociale

#### **A. Objectif stratégique :**

Promouvoir la participation inclusive de toutes les parties prenantes tout au long des chaînes de valeur des produits de base.

#### **B. Actions stratégiques :**

- a) Établir des mécanismes de participation inclusive de toutes les parties prenantes tout au long des chaînes de valeur des produits de base.
- b) Promouvoir l'accès équitable et la propriété des facteurs de production, ainsi que l'infrastructure et les services sociaux et économiques.
- c) Élaborer des programmes de défense des intérêts qui abordent les questions sociales le long des chaînes de valeur des produits de base.
- d) Élaborer, légiférer et promouvoir des pratiques d'équité, en tenant compte des intérêts et des besoins des groupes sous-représentés et vulnérables.

### Question stratégique 4 - Gouvernance économique

#### **A. Objectif stratégique :**

- a) Promouvoir et mettre en œuvre des cadres de gouvernance économique qui appuient le développement durable.

#### **B. Actions stratégiques :**

- a) Créer et mettre en œuvre des systèmes de gestion des finances publiques sains et transparents.
- b) Revoir les systèmes et régimes fiscaux existants afin de promouvoir la gouvernance économique le long des chaînes de valeur des produits de base.
- c) Mettre en œuvre des politiques d'intégration des marchés conformes au programme de l'UA pour la stimulation du commerce intra-africain (BIAT).
- d) Développer et promouvoir des politiques de contenu continental, régional et local. Élaborer des lignes directrices pour le « *contenu local en Afrique* ».

- e) Formuler, mettre en œuvre et faire appliquer des lois pour lutter contre le blanchiment d'argent et les flux financiers illicites.
- f) Mettre en œuvre des politiques économiques transparentes et responsables qui favorisent l'accès des produits de base aux marchés nationaux, régionaux et continentaux.
- g) Promouvoir l'utilisation d'applications numériques pour assurer la transparence et la responsabilisation tout au long des chaînes de valeur des produits de base.

### **Question stratégique 5 - Gouvernance environnementale**

#### **A. Objectif stratégique :**

- a) Développer, renforcer et adhérer à une gouvernance environnementale durable.

#### **B. Actions stratégiques :**

- a) Élaborer et mettre en œuvre des politiques, des lois, des procédures et des pratiques qui encouragent la conservation et la durabilité le long des chaînes de valeur des produits de base conformément aux normes internationales.
- b) Élaborer des stratégies d'atténuation, d'adaptation et de résilience du secteur des produits de base face au changement climatique.
- c) Mettre en place des systèmes de protection de l'environnement.
- d) Créer des cadres de gouvernance qui respectent la population humaine et les écosystèmes naturels.
- e) Établir des politiques et des lois qui atténuent la pollution, favorisent la restauration des terres et la conservation des terres humides.

### **Question stratégique 6 - Politiques et environnement juridique/réglementaire**

#### **A. Objectif stratégique :**

- a) Veiller à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'application de politiques et de cadres juridiques et réglementaires solides.

#### **B. Actions stratégiques :**

- a) Intégrer la Stratégie de l'UA en matière de produits de base dans les plans de développement nationaux et régionaux.

- b) Mettre en place des politiques visant à promouvoir la diversification des produits de base, grâce à la valeur ajoutée, au contenu local et aux nouveaux secteurs, dans les plans de développement nationaux et régionaux.
- c) Promouvoir le respect de l'État de droit et des systèmes judiciaires. Garantir l'indépendance des institutions juridiques et politiques.
- d) Renforcer la capacité des institutions juridiques et politiques (tribunaux, etc.).
- e) Participer à la ratification et à l'adaptation des traités, accords et protocoles relatifs aux chaînes de valeur des produits de base (p. ex. la VMA).
- f) Élaborer des politiques et des cadres juridiques/réglementaires pour promouvoir la numérisation des chaînes de valeur des produits de base.
- g) Donner la priorité à l'utilisation des systèmes judiciaires africains pour juger, en cas de différends ou de violations des droits de l'homme.

### **Question stratégique 7 - Droits de l'homme**

#### **A. Objectif stratégique :**

- a) Promouvoir, défendre, respecter, observer et faire respecter les droits de l'homme tout au long des chaînes de valeur des produits de base.

#### **B. Actions stratégiques :**

- a) Protéger, défendre, respecter et réparer les droits des femmes, des enfants, des communautés locales et autres groupes vulnérables ou marginalisés.
- b) Reconnaître et respecter la compréhension des nuances culturelles et religieuses dans l'exploitation des produits de base.
- c) Adopter des lois et des mécanismes qui encouragent la divulgation des violations des droits de l'homme et les procédures de recours.

### **Question stratégique 8 - Régime foncier et répartition des terres**

#### **A. Objectif stratégique :**

Créer et mettre en œuvre des mécanismes appropriés en matière de régime foncier pour l'exploitation durable des produits de base.

**B. Actions stratégiques :**

- a) Élaborer des lois et des droits efficaces en matière d'accès à la terre, de propriété et d'accès à la terre à des fins bénéfiques.
- b) Moderniser, numériser et standardiser les systèmes cadastraux.
- c) Élaborer et renforcer les cadres de réglementation aux fins de la restauration des terres pour tenir compte de la dépossession passée des terres.
- d) Élaborer des politiques et des systèmes efficaces d'évaluation foncière en cas d'expropriation liée au développement dans l'intérêt public afin d'assurer un calcul approprié de l'indemnisation, le cas échéant.

**Pilier 4: Développement des compétences et R&D**

108. Le développement des compétences, la R&D et le développement technologique sont importants pour la création de valeur ajoutée, la réalisation des liens en amont, l'innovation, l'acquisition de technologies et l'entrepreneuriat le long des chaînes de valeur des produits de base. Ceux-ci peuvent aider à libérer le potentiel des chaînes de valeur des produits de base en Afrique d'une manière durable.

109. Les principales questions stratégiques identifiées dans le cadre du pilier 4 sont les suivantes :

- (i) Main-d'œuvre qualifiée
- (ii) Entrepreneuriat
- (iii) Technologie et innovation

**Question stratégique 1 - Main-d'œuvre qualifiée****A. Objectif stratégique :**

- a) Développer le capital humain afin d'améliorer les performances tout au long des chaînes de valeur des produits de base en renforçant les capacités techniques, la transférabilité des compétences et en assurant l'inclusion.

**B. Actions stratégiques :**

- a) Entreprendre des évaluations des besoins de formation, développer et promouvoir des programmes de formation harmonisés aux niveaux

régional et continental (enseignement professionnel et supérieur), ainsi que mettre en place des cadres de certification.

- b) Concevoir des actions positives pour assurer l'inclusion des groupes vulnérables ou marginalisés (notamment les jeunes, les femmes et les personnes handicapées physiques) dans les chaînes de valeur des produits de base.
- c) Encourager la création de programmes d'enseignement supérieur spécialisés, en particulier en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STEM).
- d) Développer des partenariats régionaux en matière de formation et d'innovation à l'appui de la recherche.
- e) Inciter les entreprises privées et les particuliers à investir dans la formation, la recherche et l'innovation.
- f) Promouvoir les liens entre les institutions de recherche, les universités et le secteur privé afin de faciliter le transfert de technologie en vue d'améliorer la valeur ajoutée aux produits de base et la commercialisation (production de masse de l'innovation).
- g) Élaborer des politiques qui facilitent le développement du secteur manufacturier, en particulier des fournisseurs d'intrants de la chaîne de valeur des produits de base (biens d'équipement, biens consommables et services), Figure 6, ci-dessus).
- h) Créer des centres techniques spécialisés dans les États membres et les CER pour le développement des compétences et le développement technologique afin de renforcer les chaînes de valeur et la diversification des produits de base.
- i) Créer des fonds de R&D dans les États membres et les CER.

## Question stratégique 2 - Entrepreneuriat

### A. *Objectif stratégique :*

- a) Renforcer les capacités des institutions à promouvoir une culture d'entreprise pour le développement et la croissance des chaînes de valeur des produits de base.

### B. *Actions stratégiques :*

- a) Renforcer les capacités des institutions à former et à encourager l'esprit d'entreprise.

- b) Créer des incubateurs et des accélérateurs d'entreprises innovateurs qui ajoutent de la valeur le long des chaînes de valeur des produits de base et dans les secteurs de leurs fournisseurs (intrants), en particulier les producteurs de biens d'équipement (machines, usines et équipement).
- c) Élaborer et harmoniser les cadres politiques et réglementaires qui favorisent l'esprit d'entreprise aux niveaux national et régional.
- d) Améliorer l'accès au financement pour les entrepreneurs, tant pour le fonds de roulement que pour le capital d'investissement (opex et capex), afin d'accroître la production le long des chaînes de valeur des produits de base et pour le commerce intra-africain.
- e) Collaborer avec le secteur financier à l'élaboration d'instruments financiers novateurs et appropriés, notamment des fonds de capital-risque, pour les entreprises des chaînes de valeur des produits de base.
- f) Promouvoir la facilité d'ajouter de la valeur et de faire des affaires le long des chaînes de valeur des produits de base.
- g) Élaborer et harmoniser des systèmes qui facilitent la formalisation des marchés du travail informels et des micro, petites et moyennes entreprises (MPME).

### **Question stratégique 3 - Technologie et innovation**

#### **A. Objectifs stratégiques :**

- a) Améliorer l'accès à des technologies plus propres, modernes et abordables et encourager l'adaptation, l'adoption et la rétroingénierie.
- b) Fournir des incitations pour encourager et incuber l'innovation afin d'accélérer le développement des chaînes de valeur des produits de base en Afrique.
- c) Offrir des opportunités de formation et de développement des compétences dans l'utilisation d'applications numériques modernes et innovantes le long des chaînes de valeur des produits de base au profit des opérateurs africains.

#### **B. Actions stratégiques :**

- a) Encourager la rétroingénierie technologique, le transfert de technologie, l'adoption et l'adaptation des technologies pour répondre aux besoins des industries locales.

- b) Promouvoir l'utilisation de technologies plus propres et des technologies de l'information et de la communication (TIC) tout au long des chaînes de valeur des produits de base.
- c) Introduire une culture de R&D et d'innovation concernant les produits de base dans les systèmes éducatifs et les industries.
- d) Élaborer des mécanismes pour relier les centres d'excellence au développement des chaînes de valeur des produits de base.
- e) Promouvoir la création d'établissements de formation communautaires et de plateformes d'apprentissage en ligne pour les MPME et d'autres opérateurs concernés.
- f) Promouvoir la création de pôles technologiques et de start-ups axés sur la chaîne de valeur des produits de base.
- g) Développer les capacités des États membres, notamment de leurs secteurs privés, à exploiter les technologies de la quatrième révolution industrielle et à relever les défis du développement tout au long des chaînes de valeur des produits de base.

## **Chapitre 4: Facteurs de la mise en œuvre de la stratégie**

110. Il existe un certain nombre de facteurs stratégiques qui feront de la mise en œuvre de cette stratégie un succès. Ceux-ci lui permettront d'atteindre ses objectifs, tels qu'ils sont énoncés au chapitre 3. Le chapitre met par conséquent en évidence les quelques éléments habilitants, ainsi qu'il suit :

### **A. Environnement opérationnel**

111. La Stratégie de l'UA sur les produits de base est l'un des quatorze projets phares de l'Agenda 2063 de l'UA. La mise en œuvre de la Stratégie pour les produits de base doit se faire dans un environnement qui promeut la création d'emplois, l'élimination de la pauvreté, et qui contribue au développement durable du continent.

112. Il convient de noter que cette Stratégie s'inspire des résultats d'un certain nombre d'études qui indiquent que l'Afrique n'a pas véritablement tiré pleinement profit des ressources naturelles dont elle est richement dotée. Ceci doit inciter toutes les parties prenantes à mettre en œuvre les recommandations qui ont été formulées dans ces études.

### **B. Engagement politique**

113. Il y a certainement un engagement politique en faveur de la Stratégie de l'UA sur les produits de base, car il s'agit d'un des projets phares de l'Agenda 2063. Cela sera essentiel à sa mise en œuvre effective par toutes les parties prenantes concernées. Les gouvernements sont tenus de prendre un engagement en faveur de l'accélération des réformes politiques, économiques et fiscales afin de favoriser la mise en œuvre des recommandations issues de la Stratégie pour les produits de base de l'UA.

### **C. Partenariats**

114. Cette Stratégie a été élaborée à l'occasion du regain d'intérêt pour l'Afrique. Les principaux acteurs mondiaux ont pleinement compris que le continent est la prochaine frontière de la croissance, compte tenu de son vaste potentiel et des ressources dont il dispose. Il y a par conséquent une volonté croissante d'établir des partenariats avec l'Afrique dans un certain nombre de domaines, notamment le développement de ses chaînes de valeur des produits de base. Le partenariat entre les pays africains est également essentiel au développement des chaînes de valeur compétitive au niveau continental dans le but de les intégrer dans les chaînes de valeurs au niveau mondial. Cette Stratégie s'appuiera par conséquent sur de tels partenariats, notamment les communautés et les organisations de la société civile, afin de veiller à ce que sa mise en œuvre soit inclusive. Cet effet de levier sera axé, entre autres, sur les approches ci-après :

- (i) Plaidoyer dans divers forums aux niveaux mondial, continental, régional, national et infranational.
- (ii) Appui technique et financier à la mise en œuvre de ses plans d'action.

## **B. Institutions**

115. Il existe un certain nombre d'institutions, tant en Afrique qu'à l'échelle mondiale, dont les travaux sont axés sur les chaînes de valeur des produits de base. En Afrique, il existe des organismes tels que le Centre pour le développement des minéraux en Afrique (CDMA), le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (AUDA-NEPAD), la Recherche et développement sur les céréales alimentaires en zones semi-arides (SAFGRAD) de l'UA (produits agricoles), l'UA-BIRA (produits liés au bétail), l'Organisation interafricaine du café (OICA) et l'Institut africain du cuir et des produits en cuir (ALLPI).

116. Au niveau mondial, il existe des institutions telles que le Fonds commun pour les produits de base (FCPB), l'Organisation internationale du cacao (ICCO) et l'OPEP, entre autres. Les capacités et les aptitudes de ces institutions peuvent être efficacement exploitées pour permettre la mise en œuvre de cette Stratégie.

117. Cette Stratégie doit s'appuyer sur son environnement opérationnel, ses partenariats et ses institutions afin de réaliser sa vision et sa mission.

## **Chapitre 5: Cadre de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation**

118. Le présent chapitre met en évidence le cadre de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la Stratégie. Cela garantira que les actions stratégiques contribuent efficacement à la réalisation des objectifs de cette Stratégie. Un plan d'action a donc été élaboré pour guider la mise en œuvre de la Stratégie.

### **A. Approche de mise en œuvre**

119. La mise en œuvre se fera à trois niveaux :

- (i) National
- (ii) Régional
- (iii) Continental

120. Les principaux acteurs de la mise en œuvre, dont les rôles et responsabilités sont définis dans le plan d'action, sont les suivants.

- (i) Les États
- (ii) Les CER
- (iii) Le secteur privé
- (iv) Les partenaires au développement
- (v) La société civile
- (vi) Les institutions de développement des compétences, de R&D
- (vii) Les autres parties prenantes concernées

### **B. Coordination et gestion :**

121. La coordination et la gestion de ces principaux acteurs seront assurées au moyen de dispositions institutionnelles appropriées prises par la Commission de l'Union africaine (CUA) en collaboration avec les autres parties prenantes.

122. Un rapport de mise en œuvre devrait être soumis au Comité technique spécialisé (CTS).

### **C. Cadre de suivi et d'évaluation**

123. La Stratégie de l'Union africaine sur les produits de base adaptera le cadre intégré de suivi et d'évaluation du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. La base première de la mise en œuvre du cadre de S&E du premier Plan décennal de

mise en œuvre de l'Agenda 2063 est déterminée par une planification et une architecture opérationnelle solides aux niveaux national, régional et continental.

124. Le sommet de l'Union qui s'est tenu en janvier 2018 à Addis-Abeba (Éthiopie), a adopté le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et le Cadre intégré de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2030 et un Guide des indicateurs fondamentaux. Le sommet a en outre demandé que le Cadre de suivi et d'évaluation et le Guide des indicateurs soient distribués aux États membres et aux CER afin de faciliter le suivi et le compte rendu des progrès réalisés dans le cadre du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des projets phares qui comprennent la Stratégie de l'UA sur les produits de base. [**Décision du Conseil exécutif EX.CL/1165(XXXV)** Source spécifiée non valide.]

125. « *La mise en œuvre, les résultats et l'impact* » sont des éléments clés de la Stratégie de l'UA sur les produits de base et la nécessité d'une présentation succincte et concrète du Cadre et du Plan de S&E est par conséquent cruciale à tous les niveaux. Le document-cadre intégré de S&E adopté énonce les principes et les normes de base pour un suivi et une évaluation cohérents et systématiques de la Stratégie de l'UA sur les produits de base. Il appuie également les approches et les outils d'apprentissage dans le cadre global de l'exécution, de l'obtention et de l'évaluation des résultats de cette Stratégie, ainsi que l'impact et l'apprentissage qui alimentent les nouveaux plans et politiques.

126. Le cadre de S&E du premier Plan décennal de mise en œuvre traduit la vision et les objectifs de développement de l'Afrique en résultats tangibles. Il constitue également la base principale et essentielle du Cadre de suivi et d'évaluation de la Stratégie de l'Union africaine sur les produits de base. Le cadre de S&E du premier Plan décennal de mise en œuvre est donc idéal pour servir les objectifs spécifiques suivants de la Stratégie de l'UA sur les produits de base :

- (i) Renforcer la culture de la planification et de la gestion axée sur les résultats.
- (ii) Accroître la responsabilisation et le partage des responsabilités entre les divers participants et parties prenantes tout en favorisant l'harmonisation et la cohérence entre tous les acteurs et intervenants.
- (iii) Favoriser l'optimisation des ressources dans l'affectation et l'utilisation des ressources.
- (iv) Soutenir la conception et l'évaluation de la valeur régionale et continentale de l'action nationale.
- (v) Favoriser l'apprentissage fondé sur des données probantes, notamment la production d'idées, d'analyses et de nouvelles connaissances pour éclairer les politiques et les programmes.

**D. Principales caractéristiques et portée :**

127. Tous les principes et normes liés à la mise en œuvre s'appliqueront directement et activement dans le Cadre du S&E. Cela s'applique aux principes inter et multisectoriels ainsi qu'aux principes intergouvernementaux. Une clarté absolue sur les principaux participants et parties prenantes, ainsi que sur leurs rôles et responsabilités spécifiques, est un élément essentiel pour définir l'architecture et le fonctionnement du Cadre de S&E.

128. Un point de départ est de reconnaître « *l'espace et l'action nationaux* » comme le pilier central de la mise en œuvre de la Stratégie de l'Union africaine sur les produits de base. En fin de compte, les décisions et les actions visant à mettre en œuvre les plans et les politiques relèvent de la prérogative des acteurs nationaux, les États membres jouant le rôle de chef de file. Toutefois, une caractéristique essentielle inhérente à la Stratégie de l'Union africaine sur les produits de base est que les actions régionales et continentales sont des éléments essentiels pour le succès durable de l'action nationale. Le Cadre de suivi et d'évaluation du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 dispose donc du continuum national, régional et continental nécessaire.

**E. Adapter les modalités de mise en œuvre du S&E du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 au niveau national :**

129. Bien que les contextes varient d'un pays à l'autre, au niveau national, le premier Plan décennal de mise en œuvre fournit un cadre global qui inclut généralement les objectifs stratégiques, les domaines prioritaires et les réalisations, ainsi que les résultats, les activités et les cibles qui sont conformes aux plans et stratégies de développement nationaux. Les principaux processus, outils et structures nécessaires à l'adaptation réussie du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 au niveau national seront les suivants ;

- (i) les plans nationaux de développement ;
- (ii) les politiques et stratégies de développement, notamment les législations connexes ;
- (iii) le budget national, notamment le budget du secteur public ;
- (iv) les plans, stratégies et budgets sectoriels ; et
- (v) mandats institutionnels de mise en œuvre, notamment la planification et l'évaluation.

**F. Adapter les modalités de mise en œuvre du suivi et de l'évaluation du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 au niveau régional :**

130. Au niveau régional, la mise en œuvre sera principalement pilotée par les plans et stratégies de développement régional des CER, qui soulignent la valeur de la

représentation primaire parallèlement aux priorités de développement politique et technique. Les CER fourniront également une plateforme régionale unique à travers laquelle se fera l'harmonisation du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 avec les plans et stratégies de développement régional, notamment les plans sectoriels connexes. Des stratégies peuvent être réalisées en développant et en adoptant le plan régional de suivi et d'évaluation du premier Plan décennal de mise en œuvre (31). Les efforts pour définir le plan régional de S&E du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 refléteront donc deux éléments :

- (i) des activités ou des résultats attendus qui catalysent et facilitent la collaboration et les programmes multinationaux, essentiellement dans le cadre de la mise en œuvre directe par les pays ; et
- (ii) des initiatives mises en œuvre par l'intermédiaire d'agences régionales ou multinationales.

#### **G. Dispositions de mise en œuvre du suivi et de l'évaluation de l'Agenda au niveau continental:**

131. L'action à l'échelle continentale, principalement par l'intégration et l'harmonisation, vise à compléter les actions nationales et régionales en vue d'obtenir un succès intégré, global, durable et de transformation. Le plan opérationnel et la stratégie de la Commission de l'UA et de ses agences techniques serviront de base à la mobilisation de l'action continentale. D'autres actions continentales comprendront des politiques, des programmes et des initiatives, qui fourniront tous un cadre pour le courtage de la collaboration, et la mise en place de partenariats et d'alliances stratégiques. Il s'agirait notamment de prendre des dispositions financières, de construire et de maintenir le capital social, d'organiser et de consolider pour réaliser des économies d'échelle, ainsi que de renforcer et d'améliorer la position concurrentielle de l'Afrique dans le paysage géopolitique et économique mondial, et d'encourager la création d'une position plus forte et plus compétitive.

132. Les principaux documents de l'UA à cet égard sont l'«*Agenda 2063. Document cadre : L'Afrique que nous voulons* », *Agenda 2063. Premier Plan décennal de mise en œuvre : 2013-2023* », « *Agenda 2063. Premier Plan décennal de mise en œuvre – 2013 – 2023: Cadre de S&E - Directives pratiques sur le S&E et la « Stratégie de financement, de mobilisation des ressources intérieures et de partenariat de l'Agenda 2063* »

#### **H. Évaluation**

133. La Stratégie sera mise en œuvre par cycles sur période de dix ans. Trois évaluations principales seront entreprises au cours des dix premières années :

- (i) première évaluation indépendante après trois ans de mise en œuvre pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités comme prévu ;

- (ii) une évaluation indépendante à mi-parcours après cinq ans afin d'évaluer les progrès réalisés et de fournir de l'information pour faciliter la planification de la transition vers la deuxième phase de la stratégie ; et
- (iii) évaluation indépendante de fin de cycle après dix ans, l'accent étant mis sur les résultats conformément au cadre de résultats.

134. La Stratégie adoptera également des auto-évaluations internes annuelles. Les évaluations seront obligatoires et menées en utilisant les lignes directrices et les outils du Cadre intégré de S&E de l'Agenda 2063/2030.

### ***I. Suivi***

135. Des rapports périodiques de suivi et des rapports financiers seront établis conformément aux directives et outils du Cadre intégré de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063/2030.

### ***Risques prévus et mesures d'atténuation***

136. Les risques associés à la Stratégie sont décrits dans le tableau suivant :

**Tableau 2 Matrice des risques de la Stratégie africaine sur les produits de base**

<b>RISQUES</b>	<b>PROBABILITÉ</b>	<b>IMPACT</b>	<b>MESURES/HYPOTHÈSES D'ATTÉNUATION DES RISQUES</b>
Ressources humaines et financières insuffisantes pour répondre aux demandes des parties prenantes	Faible-moyen	Élevé	Établir ou renforcer les partenariats institutionnels ; faire appel à des consultants ; obtenir un soutien par la mobilisation des ressources ; préparer un plan global de mobilisation des ressources.
Mesures isolées prises par les États membres en réponse aux chocs sur les produits de base	Faible-moyen	Moyen-élevé	Donner la priorité à l'approche collective dans la gestion des chocs sur les produits de base
Manque ou fourniture tardive de ressources opérationnelles pour la mise en œuvre des activités stratégiques	Faible-moyen	Élevé	Les États membres de l'UA doivent, de manière collective, prendre l'engagement de fournir des ressources opérationnelles pour une période initiale de 5 ans afin d'assurer le démarrage ; Intégrer les initiatives dans les institutions et mécanismes établis aux niveaux national et régional, ainsi que dans les budgets.
Manque d'engagement fort	Moyen-Élevé	Élevé	Consultation complète avec les structures gouvernementales de

RISQUES	PROBABILITÉ	IMPACT	MESURES/HYPOTHÈSES D'ATTÉNUATION DES RISQUES
de la part des États membres de l'UA et des CER			haut niveau afin d'identifier et de hiérarchiser les activités conjointes ; opérationnaliser et étendre les stratégies de communication et de diffusion.
Situations politiques incertaines pouvant entraîner des retards et des perturbations	Moyen-Élevé	Élevé	Promouvoir la bonne gouvernance et l'État de droit ; mettre en place des institutions solides

## **Chapitre 6: Mécanismes de mobilisation des ressources, de financement et de partenariat**

137. Les mécanismes de financement, de mobilisation des ressources et de partenariat pour la Stratégie de l'Union africaine sur les produits de base seront poursuivies par la mise en œuvre du financement de l'Agenda 2063, la mobilisation des ressources intérieures et la Stratégie de partenariat adoptées lors du sommet de l'UA de janvier 2018 **[Décision du Conseil exécutif EX.CL/1165(XXXV) (2)]**

138. Les objectifs ambitieux fixés par l'Agenda 2063 exigent des niveaux importants de financement durable provenant de différentes sources. Cependant, pour tenir compte de l'appropriation nationale, créer une « *marge de manœuvre politique* » et réduire au minimum la dépendance à l'égard d'un financement extérieur instable et conditionnel qui a caractérisé les initiatives de développement continental et régional passées, tous les niveaux d'acteurs africains consultés ont opté pour une focalisation, principalement, sur la mobilisation des ressources nationales pour le financement et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et ses projets phare. Cela s'applique également aux programmes continentaux prioritaires, notamment la Stratégie africaine sur les produits de base.

139. La stratégie de financement et de mobilisation des ressources intérieures de l'Agenda 2063 tient également compte des études et initiatives passées et récentes, notamment la décision de la Conférence de l'UA sur le financement de l'Union et la Stratégie de mobilisation des ressources de la Commission de l'UA.

140. La stratégie globale de mobilisation de ressources nationales est harmonisée avec le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et décrit les rôles, les responsabilités et les actions politiques spécifiques que l'UA doit envisager. Les CER et les États membres sont censés élargir et mobiliser les ressources financières ciblées.

141. La mobilisation des ressources nationales devrait contribuer à hauteur de 80 à 90 % au moins au financement de l'Agenda 2063. Le reste de l'Agenda 2063 sera financé par les mécanismes traditionnels, notamment les marchés financiers internationaux, les IED ou l'aide publique au développement, qui doivent également être mis à profit pour accroître l'adoption des priorités africaines.

142. Ainsi, les mécanismes de financement de la Stratégie de l'Union africaine sur les produits de base seront articulées autour de la mobilisation des ressources nationales, de l'intermédiation des ressources financières en investissements et de l'accès à la facilitation du financement, avec les détails présentés dans le tableau ci-dessous:

**Tableau 3 Financement de l'Agenda 2063 par le biais d'une mobilisation des ressources nationale améliorée**

Mobilisation des ressources intérieures	Véhicules intermédiaires	Facilitation de l'accès au financement
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiscalité et recettes publiques.</li> <li>• Optimisation des recettes fiscales.</li> <li>• Optimisation des rentes sur les ressources naturelles.</li> <li>• Lutte contre les flux financiers illicites.</li> <li>• Recettes publiques non fiscales.</li> <li>• Lutte contre la corruption.</li> <li>• Optimisation des charges fiscales.</li> <li>• Contrôle des pertes et des fuites dans les services d'infrastructure, les services administratifs, la chaîne de valeur agricole, etc.</li> <li>• Épargne et investissements</li> <li>• Épargne au détail et inclusion financière.</li> <li>• Épargne institutionnelle. (fonds de pension et d'assurance, fonds souverains, réserves de change)</li> <li>• Marché financier/marché des capitaux.</li> <li>• Lutte contre la fuite des capitaux « rationnelle ».</li> </ul> <p>Innovations en matière mobilisation des ressources nationales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sortie des véhicules intermédiaires - commerciaux.</li> <li>• Banques commerciales, IMF, IFD, compagnies d'assurance (par le biais de la montée en puissance, de la capacitation).</li> <li>• Bourses et marchés obligataires (par l'expansion, l'approfondissement et la régionalisation).</li> <li>• Nouveaux véhicules à créer - commerciaux.</li> <li>• Africa 50 fund, Africa credit guarantee facility (ACGF), Africa investment bank (AIB), Africa infrastructure development facility (AIDF).</li> <li>• Titrisation des obligations de la diaspora, des transferts de fonds de la diaspora.</li> <li>• Fonds de capital-investissement d'origine africaine.</li> <li>• <i>African angel investors network</i> (AAIN)</li> <li>• Promotion des investissements intra-africains et PPP.</li> <li>• Bourses régionales de produits de base.</li> <li>• Véhicules non commerciaux et mixtes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Grands PPP/infrastructures et grands projets industriels.</li> <li>• Fonds de développement de projets (FDP).</li> <li>• Fonds d'aide à la viabilité (VGF) et incitations basées sur la génération (GBI).</li> <li>• Fonds de capitalisation.</li> <li>• Accroissement du risque.</li> <li>• Micro, petites et moyennes entreprises.</li> <li>• Fonds de capitalisation.</li> <li>• Fonds de développement des entreprises.</li> <li>• Incubation/accélérateur.</li> <li>• Mécanisme de partage des risques.</li> <li>• Dons, assistance technique et financement concessionnel.</li> <li>• Élaboration et capacité d'exécution des programmes/projets.</li> <li>• Audit interne/externe.</li> <li>• Qualité de l'approvisionnement.</li> <li>• Gestion des subventions.</li> <li>• L'évaluation sur la base du pilier « certification ».</li> <li>• Certification IPSAS.</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissements intra-africains.</li> <li>• PPP intra-africain et national.</li> <li>• Ressources ISC du secteur privé.</li> <li>• Ressources philanthropiques.</li> <li>• Financement par le grand public et les foules.</li> <li>• Loterie continentale/régionale.</li> <li>• UA (passeport, visa, revenus des centres régionaux d'excellence)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• UA, CER et budgets des États membres.</li> <li>• Fonds d'intégration africaine (FIA)</li> <li>• Fonds pour les femmes africaines.</li> <li>• Fonds pour l'autonomisation des jeunes et l'entrepreneuriat des jeunes.</li> <li>• Pacte de l'UA avec le secteur privé sur l'ISC;</li> <li>• Pacte entre les CER et le secteur privé sur l'ISC</li> </ul>	
--	---	--

Source: Stratégie de financement, de mobilisation des ressources intérieures et de partenariat de l'Agenda 2063. Addis-Abeba : Commission de l'Union africaine, 2017 :

## **Chapitre 7: Communication de la stratégie**

143. Afin que les États membres de l'UA s'approprient la Stratégie de l'UA sur les produits de base, il est absolument nécessaire de mettre en place un plan de communication complet pour la vulgarisation et la sensibilisation du public sur cette Stratégie. Cette question doit être abordée de manière globale pour faire passer le message tant au niveau de l'élaboration des politiques qu'au niveau de la base. À cet effet, le plan de communication de la Stratégie de l'UA sur les produits de base est essentiel car il définira une approche de communication requise dans le processus d'intégration et de promotion du programme de la Stratégie de l'UA sur les produits de base.

### **A. Portée**

144. Le plan de communication diffusera des informations sur la Stratégie de l'UA sur les produits de base, ses objectifs, ses avantages, ses principes et sa pertinence pour les pays africains.

### **B. Objectifs**

145. L'objectif principal de ce plan de communication est de générer une prise de conscience publique parmi les parties prenantes et une appropriation africaine de haut niveau pour le développement et la mise en œuvre de la Stratégie de l'UA sur les produits de base. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- (i) Promouvoir la sensibilisation du public sur les activités et sur les programmes de la Stratégie de l'UA en matière de produits de base et son intégration dans le programme de l'UA.
- (ii) Collaborer avec les CER tout au long des processus de la Stratégie de l'UA sur les produits de base.
- (iii) Accroître l'engagement des parties prenantes publiques et leur compréhension de la Stratégie de l'UA sur les produits de base.
- (iv) Accroître l'intérêt, la confiance, l'engagement et le soutien des partenaires dans les négociations, l'établissement et la mise en œuvre de la Stratégie de l'UA sur les produits de base.
- (v) Encourager le soutien à la Stratégie de l'UA sur les produits de base parmi les principales parties prenantes, notamment les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les ONG/associations.
- (vi) Maintenir à jour une sensibilisation maximale du public et une présence médiatique aux événements et activités liés à la Stratégie sur les produits de base.

- (vii) Assurer une communication cohérente des messages et informations clés dans toutes les langues de l'UA.
- (viii) Promouvoir les débats, les discussions, le dialogue et inspirer l'action sur la Stratégie de l'UA sur les produits de base.
- (ix) Motiver la participation et la rétroaction des diverses parties prenantes.

**C. Public cible**

146. Le plan de communication visera deux principaux aspects :

**D. Entités internes et apparentées**

147. Il s'avère nécessaire que le Département du commerce et de l'industrie (DTI) s'engage avec les Départements concernés sur son programme. L'Unité de la Stratégie de l'UA pour les produits de base devrait coordonner à l'interne les activités avec l'Unité de la ZLECAf, l'Unité minière et les autres Divisions du Département. Plus important encore, la stratégie de l'UA sur les produits de base devrait également coordonner les activités avec d'autres initiatives connexes de l'UA telles que la ZLECAf, le PIDA et le PDDAA, entre autres, pour assurer la cohérence et éviter les chevauchements dans la mise en œuvre. Le public interne comprend :

- (i) les États membres de l'UA;
- (ii) le personnel de l'UA;
- (iii) tous les organes et agences de l'UA ;
- (iv) le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) ;
- (v) les CTS ;
- (vi) les CER.

**E. Parties prenantes externes**

148. Le public externe comprend les organisations des secteurs public et privé, d'une part, et les citoyens individuels dans leurs divers groupements, d'autre part. Il y aurait des chevauchements entre les publics cibles, selon le message véhiculé. Une segmentation plus poussée du public externe est par conséquent nécessaire pour identifier et traiter les particularités et les besoins de communication qui peuvent varier entre les organisations et les individus ou groupes. Le public externe comprend :

- (i) les citoyens africains (notamment les femmes, les jeunes et d'autres groupes vulnérables) ;
- (ii) la diaspora africaine ;
- (iii) les institutions africaines ;
- (iv) le secteur privé ;
- (v) la société civile ;
- (vi) médias / secteur d'activité ;
- (vii) groupes de réflexion ;
- (viii) universitaires et intellectuels ;
- (ix) partenaires stratégiques de développement ;
- (x) autres institutions et parties prenantes.

## ***F. Méthodologie***

### **Logo/canaux/médias**

149. Un logo fait partie de la stratégie de marque et de l'identité visuelle. La conception du logo d'une Stratégie de produits de l'UA est un élément essentiel parce qu'il constituerait la base de tout autre matériel de marketing : papeterie, dépliants et matériel promotionnel. Le projet de la Stratégie de l'UA sur les produits de base doit avoir un logo qui portera le logo global de l'UA.

150. Les principaux messages doivent être identifiés afin d'accroître la sensibilisation et la visibilité de la Stratégie de l'UA sur les produits de base. Ceci peut être réalisé en intégrant l'information du public, l'utilisation du site web et des médias sociaux, ainsi que l'organisation d'événements importants (réunions, ateliers, conférences, déjeuners de presse, mobilisation de ressources, etc.). Les outils et les activités s'inscriraient en grande partie dans quatre catégories : publications écrites (documents imprimés), produits audiovisuels (affiches, messages audio et vidéo), site Internet spécialisé ([www.aucommoditystrategy.org](http://www.aucommoditystrategy.org)), médias sociaux et événements. Les médias couvriraient les activités liées à la stratégie de l'UA sur les produits de base, avec l'appui du DTI et en collaboration avec la Direction de l'information et de la communication. Les avis aux médias, les communiqués de presse et les discours seraient diffusés en temps opportun et des points de presse devraient être organisés lors de chacune des manifestations organisées dans le cadre de la Stratégie de l'UA sur les produits de base.

## Bibliographie

1. **AU.** *Agenda 2063. First Ten-Year Implementation Plan: 2013-2023.* Addis Ababa : Africa Union Commission, 2015.
2. —. Executive Council decisions:. [Online] AU, 2019. <https://au.int/en/decisions/council>
3. **Plaizer, Wim.** World Economic Forum (WEF). [Online] 22 January 2016. [Cited: 27 September 2019.] <https://www.weforum.org/agenda/2016/01/how-africa-can-feed-the-world/>.
4. **FAO.** *Alexandratos, N. and J. Bruinsma. 2012. World agriculture towards 2030/2050: the 2012 revision. ESA Working paper No. 12-03.* . Rome : UN Food and Agriculture Organisation, 2012.
5. **OPEC.** *Annual Statistical Bulletin 2019.* Vienna : Organization of Petroleum Exporting Countries (OPEC), 2019.
6. **Africa Union.** *The Africa Mining Vision.* Addis Ababa : AU.
7. **ITC.** ITC Trade Map database. *ITC Trade Map.* [Online] International Trade Centre, 2019. <https://www.trademap.org/Index.aspx>.
8. **UNCTAD.** UNCTADSTAT. [Online] UNCTAD. <https://unctadstat.unctad.org/wds/ReportFolders/reportFolders.aspx>.
9. **OECD/FAO.** *OECD/FAO (2016), OECD-FAO Agricultural Outlook 2016-2025, OECD Publishing, Paris.* Paris : OECD, 2016.
10. **World Bank.** World Bank national accounts data, and OECD National Accounts data files. [Online] World Bank, 2019. <https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.CD>.
11. **Africa Union.** *Malabo Declaration on Accelerated Agricultural Growth and Transformation for Shared Prosperity and Improved Livelihoods.* Addis Ababa : Africa Union, 2014.
12. **AfDB.** *Feed Africa – Strategy for Agricultural Transformation in Africa 2016-2025.* Abidjan : African Development Bank, 2016.
13. **World Bank.** *Missing Food: The Case of Postharvest Grain Losses in Sub-Saharan Africa.* Washington : World Bank, 2011. Report No. 60371-AFR.
14. **FAO/AU/Rockefeller Foundation.** *AU-FAO PHL Regional Workshop Report.* Nairobi : FAO, 2018. FAO PROJECT GCP/RAF/503/RRFS. Southern Sun Mayfair Hotel, Nairobi Kenya. 24 to 25 July 2018.
15. **IMF.** Commodity Data Portal. [Online] International Monetary Fund. <https://www.imf.org/en/Research/commodity-prices>.
16. **UN DESA.** *“World Population Prospects: The 2015 Revision”.* New York : UN DESA, 2015.

17. **World Bank.** *Growing Africa - Unlocking the Potential of Agribusiness.* Washington : World Bank, 2013.
18. **SADC.** *Developing a Regional Mining Vision for the Southern African Development Community (SADC) .* Gaborone : SADC, 2019.
19. **AMDC.** *Country Mining Vision: Domesticating the AMV.* Addis Ababa : African Minerals Development Centre, 2014.
20. **IHA.** *Hydropower Status Report 2019.* London : International Renewable Hydropower Association (IHA), 2019.
21. **UNECA.** *Fossil Fuels in Africa in the Context of a Carbon Constrained Future.* Addis Ababa : United Nations Economic Commission for Africa (UNECA), 2011.
22. **IRENA.** *Renewable Energy and Jobs Annual Review 2019.* Abu Dhabi : International Renewable Energy Agency (IRENA), 2018.
23. **CIA.** *World Fact book 2019.* Washington : Central Intelligence Agency (CIA), 2019.
24. **BP.** *BP Statistical Review of World Energy 2018.* London : British Petroleum (BP), 2019.
25. **IMF.** *How Large are Global Energy Subsidies?* Washington : International Monetary Fund (IMF), 2015.
26. **IEA.** *World Energy Outlook 2017.* Paris : International Energy Agency (IEA), 2018.
27. **APP.** *Africa Progress Report 2015: Power, People, Planet.* Geneva : Africa Progress Panel (APP), 2015.
28. **World Bank.** World Bank Open Data. [Online] World Bank. <https://data.worldbank.org/indicator/EG.ELC.ACCS.ZS>.
29. **PIDA.** *PIDA Market Demand Study.* Addis Ababa : Programme for Infrastructure development in Africa (PIDA), 2012.
30. **OECD.** OECD/G20 Inclusive Framework on BEPS. [Online] OECD. OECD/G20 Inclusive Framework on BEPS.
31. **AU.** *Agenda 2063. Framework Document: The Africa We Want.* Addis Ababa : Africa Union Commission, 2015.
32. —. *Agenda 2063. First Ten-Year Implementation Plan – 2013 – 2023: M&E Framework - Practical guidelines on M&E.* Addis Ababa : Africa Union Commission, 2018.
33. —. *Agenda 2063 Financing, Domestic Resource Mobilization and Partnership Strategy.* Addis Ababa : Africa Union Commission, 2017.
34. —. *Progress Report on the High Level Panel on Alternative Sources of Financing the African Union chaired by H.E Olusegun Obasanjo, Former President of Nigeria consultations with member states, Assembly/AU/18(XIX), Nineteenth Ordinary Session, 15-16 July 2012.* Addis Ababa : African Union Assembly, 2012.

35. **AU/ECA.** *Report of the High Level Panel on Illicit Financial Flows from Africa.* Addis Ababa : AU/ECA Conference of Ministers of Finance, Planning and Economic Development, 2012.

36. **Nepad/ECA.** *Mobilizing domestic financial resources for implementing NEPAD national and regional programmes and projects - Africa looks within.* Addis Ababa : UNECA, 2014.

37. **FAO.** *Global food losses and food waste – Extent, causes and prevention.* Rome. Rome : FAO, 2011.



**Stratégie De  
L'Union Africaine  
sur Les Produits  
De Base**